



*Conseil Communautaire du 11 mai 2021*  
*À Crosne*

PROCÈS-VERBAL

*(La séance du Conseil Communautaire est ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY, à 19 h 05.)*

**M. le PRÉSIDENT.**- Je vous propose d'ouvrir la séance.

*(M. Le Président procède à l'appel nominal.)*

**M. le PRÉSIDENT.**- Le quorum est atteint.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance.

► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

*(Mme Christine GARNIER est désignée secrétaire de séance.)*

► **INFORMATIONS DU PRESIDENT**

**M. le PRÉSIDENT.**- Je vais vous donner quelques informations, d'abord sur la date de la prochaine réunion de notre Conseil Communautaire fixé au 8 juillet prochain pour tenir compte du nouveau calendrier électoral qui a été communiqué par le gouvernement.

Vous avez sans doute remarqué que le territoire du Val d'Yerres Val de Seine, comme le reste du pays, a été appelé à se déconfiner dans les jours qui viennent. J'ai demandé que l'on vous adresse ce soir ou demain matin, au plus tard, un mail concernant la réouverture et le fonctionnement de tous les équipements culturels et sportifs de l'Agglomération, avec la réouverture des cinémas, des médiathèques, la reprise des cours et des conservatoires. Ce sont évidemment de bonnes nouvelles.

Selon toute vraisemblance, nous pourrons inaugurer l'exposition « Vivant Végétal » à la Maison de l'Agglomération le 20 mai, ainsi que le salon des Illustrateurs du Livre de Jeunesse à Brunoy, le 5 juin.

Parmi les mouvements de personnel à l'Agglomération, je vous annonce le très prochain départ de Jean-Henri COUEDEL. Je veux le saluer car outre le fait qu'il est depuis de très nombreuses années agent de l'Agglomération, il était représentant de la CFDT depuis la création de la nouvelle Agglomération. Il n'était pas dans l'ancienne Agglomération du Val de Seine. C'est un agent qui a beaucoup agi pour notre territoire et qui a agi également pour ses collègues. Nous aurons l'occasion, je l'espère, de pouvoir fêter son départ à la retraite.

Je vous indique par ailleurs que nous avançons sur le dernier dossier ANRU du territoire qui concerne le PRIN des Hautes Mardelles à Brunoy et qu'un comité d'engagement est fixé au 9 juin. Si tout se passe bien, je serai en capacité, avec Christine, Bruno et tous les élus qui ont travaillé sur ces questions, de vous confirmer la prise en compte de ce projet par l'ANRU.

Je me permettrais de vous adresser un papier sur le « Territoires 0 chômeurs de longue durée » sur lequel on avait délibéré. Faten BENAHMED a organisé récemment une réunion point d'étape. Vous le savez, toute l'année 2021 est consacrée à des échanges avec nos partenaires pour vérifier

la capacité du territoire à porter ce projet qui nous tient tous à cœur. De nouvelles réunions se sont tenues sur le sujet.

Je vous indique que nous sommes en phase d'étude, à la fois sur le schéma communautaire des liaisons douces mais aussi sur la requalification de la RN6. Ce sont deux dossiers passés dans un précédent Conseil Communautaire sur lesquels nous avons obtenu des subventions dans le cadre du contrat de projet Etat-Région. Les marchés sont désormais notifiés sur ces deux objets et j'espère que nous pourrons, au retour des vacances d'été, vous faire un point d'étape en commission sur ces chantiers qui tiennent à cœur là aussi à l'ensemble de l'assemblée.

Nous aurons un nouveau Copil sur le lac Montalbot le 19 mai, sur le calendrier du PCAET mais je crois savoir qu'il y a une question orale. Nous y reviendrons à la fin du Conseil.

Je vous indique que le calendrier des travaux de la piscine de Brunoy, qui avait connu un décalage, a repris correctement et donc les travaux doivent s'achever en février prochain. Fort heureusement, les travaux de la médiathèque de Quincy-sous-Sénart sont terminés et nous pensons ouvrir au public ce nouvel équipement communautaire le 22 mai prochain. On verra si on est en capacité d'organiser une journée portes ouvertes ou une inauguration, mais vu que les travaux sont terminés, les rayonnages installés, il semblait normal que le public puisse en profiter dès la semaine prochaine.

S'agissant enfin du dernier chantier du conservatoire de Montgeron, les travaux suivent leur cours selon le planning initial avec une ouverture espérée en septembre 2022. Nous aurons encore une année dans les locaux provisoires, mais on espère bien que ce chantier pourra aller à son terme selon le calendrier prévu.

## ► COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2021

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions sur les décisions ?

**M. SELLAMI.**- Un commentaire et une question. Un commentaire sur les décisions 2021-005, 2021-006, 2021-007, 2021-009, 2021-033 qui correspondent toutes à des surcoûts liés au décalage des travaux de la piscine de Brunoy que vous venez de citer. On a bien compris, et ce point a été abordé en commission d'appel d'offres, que le retard est dû et à la pandémie et à un défaut de diagnostic initial du cabinet.

**M. le PRÉSIDENT.**- Sur lequel nous avons un contentieux.

**M. SELLAMI.**- Cela fait partie des impondérables mais à titre de règle de conduite, peut-on imaginer, sur des chantiers de cette ampleur qui pèsent lourds sur les comptes pluriannuels de l'Agglomération, doubler les diagnostics qui peuvent avoir des conséquences aussi lourdes ? Les surcoûts mis bout à bout dépassent pratiquement le million.

Le deuxième point est une question qui porte sur la décision 2021-054 relative aux travaux de réfection des sols du conservatoire, pour 129 000 € de revêtement de sol. De quel type de revêtement de sol s'agit-il ? Je vous remercie.

**M. le PRÉSIDENT.**- Sur la deuxième question, je n'ai pas la réponse en tête mais il n'y a rien de luxueux. En revanche, il y a de très grandes superficies. Le chiffre ne m'étonne pas. On vous apportera une réponse écrite.

S'agissant de votre première remarque, je partage le constat, je ne sais pas si votre proposition serait de nature à régler le problème. Fort heureusement, les diagnostics sont justes pour la plupart du temps. Là, il y a une erreur et donc un contentieux. Si on s'amuse à doubler les diagnostics systématiquement alors même que ceux qui les réalisent engagent leur responsabilité lorsqu'ils les effectuent, non seulement il y aurait des surcoûts importants mais de surcroît il y aurait des retards dans les calendriers, ce qui me semble préjudiciable d'autant que dans la conduite de ces chantiers, vous le savez peut-être, nous avons malheureusement énormément de procédures à conduire qui rallongent et souvent renchérissent le coût de ces travaux.

## **Il est donné acte sur les décisions.**

### **I. INSTALLATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

---

**M. ALLOUCH.**- Le 15 mars, le conseil de développement s'est installé. A l'issue de cette première rencontre, l'assemblée a voté majoritairement pour le Président - je pense que l'on en avait parlé lors de la dernière séance - en la personne de M. François PERNETTE, habitant de Brunoy. Je le salue s'il nous écoute ce soir. Je salue aussi les 150 candidatures qui ont été déposées et qui ont été examinées. Ce sont 57 femmes et 57 hommes venus de différentes communes, avec des compétences bien différentes, qui ont été installés à l'occasion de ce premier comité de travail.

Il s'agit aujourd'hui de vous décliner le travail qui a d'ores et déjà débuté dans des conditions sanitaires que nous connaissons toutes et tous. Trois commissions ont été créées :

Commission 1 : cohésion sociale. Elle sera co-animée par Laure DEPINARD et par Philippe LEFILS.

Commission 2 : aménagement durable du territoire. Elle sera animée par un trinôme : Cyrille HENRI, Anthony SEDDIKI et Pierre JOHNSON.

Commission 3 : culture sport citoyenneté et monde associatif qui sera animée par Hélène GUILLOU-LAFITTE et vraisemblablement avec un autre des conseillers.

Le travail de ce groupe de femmes et d'hommes extrêmement engagés et soucieux de notre territoire a déjà débuté. Il convient d'éclaircir le processus pour notre assemblée, pour rendre plus efficace le mode de sollicitation, parce que les sujets sont évidemment nombreux et vastes et toutes et tous ont envie - et nous-mêmes élus - de mettre au débat et soumettre à l'éclairage de leur regard les différents sujets. Ils travaillent sur une charte de fonctionnement que le conseil de développement présentera au directeur des services de l'Agglomération avant la fin du mois de mai, afin de rentrer dans une phase d'acculturation globale du mode de fonctionnement.

La machine est en route et c'est une bonne nouvelle. J'ai pu rencontrer, et le Président l'a fait aussi, le président du conseil de développement la semaine dernière pour échanger autour des sujets qui

pourraient être traités, notamment la question de l'eau, la question de la géothermie et bien d'autres sujets encore.

Il vous est demandé de prendre acte de l'installation du conseil de développement de la Communauté d'Agglomération.

**Mme CIEPLINSKI.**- Malgré un effort affiché pour rendre publique une partie des critères de sélection des membres du conseil de développement, la sélection finale s'est faite dans l'opacité et les services de l'Agglomération semblent avoir appliqué des critères discrétionnaires pour le choix des membres candidats au conseil de développement.

Nous déplorons en particulier que des candidats ayant fait la démarche d'être volontaires, y compris depuis plusieurs années pour certains d'entre eux, aient été écartés parfois pour des raisons purement formelles. Par exemple, une candidature a été écartée parce que collective sans proposer d'alternative ou bien un homme d'un côté et une femme de l'autre pour une question de parité, ce qui nous a laissés perplexes.

Pouvez-vous nous donner le nombre exact de candidatures spontanées refusées par ville et les motifs de ces refus ?

Par ailleurs, nous notons une forte disproportion entre les deux canaux possibles pour rejoindre le conseil de développement. En effet, 88 membres composant le conseil de développement sont issus des propositions des maires *versus* 28 seulement issus des candidatures spontanées. Est-il envisageable ou serait-il envisageable, peut-être à l'occasion de l'élaboration de cette charte de fonctionnement, de mettre en place un dispositif de remplacement des personnalités qui seraient soit démissionnaires, soit qui seraient potentiellement exclues après, par exemple, six mois d'absence, d'exclusion, afin que des candidatures spontanées, initialement refusées, puissent servir de vivier, de liste d'attente pour remplacer les membres qui seraient amenés à démissionner ou à être exclus au fil de l'eau de ces six années de mandat ?

Nous prenons acte de l'installation de ce conseil de développement et de l'élection de son président, de l'installation des trois commissions. Nous souhaitons évidemment la bienvenue à l'ensemble des membres engagés de la société civile et souhaitons surtout qu'il y ait une vraie volonté de les associer aux grands choix qui se posent à l'Agglomération et que leur travail sera pris au sérieux.

Nos questions complémentaires sont les suivantes : quelles formations seront prévues pour les membres de ce conseil de développement ? Quels seront leurs moyens de communication ? Au-delà des trois thèmes affichés dans la délibération qui sont la question de la gestion de l'eau, le PCAET et la géothermie, pourra-t-on avoir un calendrier des sujets que l'Agglomération souhaite soumettre à cette instance ?

**M. ALLOUCH.**- Je vais tâcher de vous répondre de la manière la plus explicite en commençant par la fin.

Sur la question du calendrier, le conseil de développement, en tant que tel, a sa propre légitimité. Il conviendra de poser la question au président du conseil de département et aux membres de son équipe qui l'accompagnent, car c'est au conseil de développement lui-même d'être en capacité de

s'autosaisir ou alors c'est l'Agglomération qui le saisira, au regard de la nature de la délibération. Je suis dans l'incapacité de vous répondre aujourd'hui sur la question du calendrier.

En revanche, je peux vous communiquer les dates de tenue des premières commissions : le 27 mai, le 31 mai et le 2 juin pour les commissions 1, 2 et 3. Ces commissions se dérouleront avec les membres du conseil de développement. Ce sont les seules dates à ce jour que je suis en capacité de vous annoncer.

Quant à la question sur la charte de fonctionnement, elle est aussi propre au conseil de développement. Il conviendra donc de faire cette proposition en direct au président du conseil de développement.

Sur les formations prévues, à ce stade et à ma connaissance, il n'y en a pas. Les temps d'échanges au regard des besoins sont aujourd'hui difficiles à déterminer, puisque je ne suis pas certain qu'ils se soient tous vus en même temps. La séance d'installation s'est faite en visio, ce qui n'est pas de nature à pouvoir approfondir de manière fondamentale le travail avec 114 personnes, et qui ne se connaissent pas toutes et tous. Ce genre de besoin verra le jour à un moment donné et, à ce moment-là, on sera en capacité, ou pas, de répondre, ou pas, à leur demande de formation.

En termes de formation d'acculturation générale à l'échelle de l'Agglomération et notamment en termes de compétences, les élus qui sont présents ici, et avec le soutien des services, seraient tout à fait en capacité de les former aux questions liées à l'Agglomération. Après, sur les besoins autres, je n'arrive pas à les définir, je ne peux donc pas vous répondre, mais ils peuvent compter sur nous pour être à leur côté.

Concernant les moyens de communication, je ne sais pas vous dire précisément non plus comment cela va se dérouler puisque, là encore, on débute un travail. J'imagine que dans le journal de l'Agglomération, il y aura des endroits où le conseil de développement pourra s'exprimer, peut-être au moment du bilan, une fois tous les trois ans, au regard du travail qui aura été fourni, ou une fois tous les deux ans ; peut-être qu'une publication particulière pourra être mise en place sur les réseaux sociaux. Tout cela est encore à déterminer, au regard du travail qui sera fourni. Il y a plein de choses que l'on va découvrir au fur et à mesure, qu'ils vont eux aussi découvrir, et leurs besoins et notamment des besoins de communication seront à réguler. Je sais que dans leur équipe, ils travaillent sur ce volet mais au moment où on se parle, je ne suis pas certain qu'ils aient pu avancer sur une stratégie de communication, qu'elle soit digitale ou sous format papier ou vidéo. Je suis incapable de vous répondre, mais je sais qu'il y a une vraie volonté de le faire et ils seront accompagnés à ce stade.

Pour vous donner les noms, je me retourne vers l'Administration, je ne sais pas vous dire de tête entre les 150 et les 114 qui n'a pas été pris et d'où ils viennent.

Pour ce qui est de la sélection des candidatures, elles ont été faites au regard de ce qu'ils ont indiqué et, donc, elles ont été au plus près de ce que l'on a pu faire en termes de transparence. Peut-être y aura-t-il des choses à éclairer dans la méthodologie lors des mandats suivants, mais il conviendra déjà dans un premier temps de faire le premier bilan de la manière de fonctionner du conseil de développement sur les semaines, les mois et les années à venir.

**Mme CIEPLINSKI.**- Je vous remercie pour la réponse. Je précise que je parlais du calendrier des sujets soumis par l'Agglomération. J'ai compris qu'il y avait un calendrier propre des sujets de l'instance. Quant aux candidatures spontanées qui ont été refusées, la question n'était pas tant de connaître leur nom mais le nombre par ville.

**M. le PRÉSIDENT.**- A mon avis, c'est assez faible. Vous aurez noté que c'était une avancée par rapport au précédent conseil de développement où les villes avaient procédé à la sélection. Cette fois-ci, on a fait un appel au public pour qu'il y ait des candidatures car elles étaient beaucoup moins nombreuses que les candidatures sélectionnées par les maires.

On a trouvé un bon équilibre et on est encore en capacité de s'améliorer et je sais que Damien ALLOUCH y veillera.

Je propose que vous me donniez acte de l'installation du conseil de développement et de l'élection de François PERNETTE à sa présidence.

### **Il est donné acte de la délibération.**

#### **II. SIGNATURE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE TRIPARTITE ENTRE L'EPFIF, LA COMMUNE DE BRUNOY ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE**

**M. le PRÉSIDENT.**- C'est une délibération importante, puisque c'est la première fois non pas qu'il y a une convention avec l'EPFIF et l'Agglomération mais sur un périmètre aussi important pour la maîtrise du foncier sur notre territoire.

**M. GALLIER.**- La RN6 est identifiée depuis longtemps comme un secteur de notre territoire qui, potentiellement, peut apporter du développement économique. C'est aussi un secteur sur lequel à la fois des requalifications urbaines mais également routières sont à opérer. Dans ce cadre, un certain nombre d'études ont été lancées, financées dans le cadre de l'ingénierie territoriale du contrat de projet Etat-Région Ile-de-France.

L'essentiel de ces études sont désormais lancées. Je vous rappelle qu'il y a une première étude de circulation qui consiste à réfléchir aux différents aménagements à engager sur la RN6 pour assurer la fluidité du trafic mais également pour faire en sorte que cet axe ne soit plus une frontière entre certaines villes, par exemple Brunoy et la Forêt de Sénart.

D'autres études ont un caractère plus urbain en termes d'aménagement autour de cet axe et une dernière étude porte sur une réflexion pour la mise en œuvre d'une ligne de transport en site propre le long de la RN6 et qui permettrait de connecter les zones d'emploi d'Orly et de Melun-Sénart.

Nous aurons bientôt les objectifs et de façon précise dans le cadre des études lancées. Ce qui nous manquait, c'est l'outil de portage foncier, raison pour laquelle il vous est proposé de contractualiser avec l'EPFIF sur ce secteur de la RN6. C'est une convention tripartite dans la mesure où la ville de Brunoy s'intéresse à certains secteurs de la traversée de Brunoy par la RN6 pour mener une réflexion sur du développement de logements.

Les engagements financiers associés à cette délibération sont fixés aujourd'hui à 8 M€. Il est évident que cette convention fera l'objet d'une clause de revoyure d'ici environ un an pour intégrer les différents éléments issus des études dont je viens de vous parler.

Je pense vous avoir dit l'essentiel sur cette délibération qui est importante, dans la mesure où avoir la volonté de lancer quelques opérations de développement économique passe par la mise à disposition d'un outil qui nous permette progressivement de constituer des réserves foncières pour pouvoir le faire, qu'il s'agisse de développement économique ou même de logements.

**M. SELLAMI.**- Je voudrais avant tout préciser que mon intervention est bien une intervention en tant que conseiller communautaire et non en tant que conseiller municipal de la ville de Brunoy, même si cette délibération porte sur Brunoy. Elle porte sur un projet qui implique la Communauté d'Agglomération et qui concerne celle-ci.

M. GALLIER vient de le dire, pourquoi cette convention implique-t-elle la communauté d'Agglomération ? Parce que les abords de la RN6, la plus grande partie de la zone qui est concernée par cette convention - si vous avez pris le temps de regarder les plans -, c'est toute la partie de la RN6 en longueur, donc une partie importante. L'Agglomération est impliquée dans ce projet, parce que la destination de ces zones est une destination économique. C'est très intéressant et cela nécessite que l'on s'y arrête un instant et que l'on se demande quel est l'objectif de cette opération.

M. GALLIER vient de le dire, la convention avec l'EPPFIF est une convention de moyens, c'est un outil au service d'un projet d'urbanisme.

Sur la convention elle-même, il n'y a pas de point majeur qui nous a alertés, si ce n'est l'opacité du projet puisqu'à partir du moment où la convention est signée avec l'EPPFIF, les documents qui sont échangés avec eux sont confidentiels et échapperont à votre contrôle.

Le deuxième point, il n'est pas prévu de convention entre la ville de Brunoy et l'Agglomération. Comment se dérouleront les rapports entre la ville et l'Agglomération ? C'est une question qui mérite d'être posée. Aujourd'hui, il s'avère que M. GALLIER est vice-président en charge du développement économique de l'Agglomération, c'est donc une même personne qui gère les deux dimensions, la dimension municipale et la dimension intercommunale. Sachant que c'est un projet sur le très long terme, comment cela se passera-t-il demain si aucune convention ne le prévoit ?

Je reviens sur l'objectif : pourquoi vous demande-t-on, à vous Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires, de valider cette convention ce soir ? Le savez-vous ? L'avez-vous compris ?

Pour ma part, j'ai compris que des études sont en cours, études que l'on n'a pas eu l'occasion de voir, en tout cas pas moi, mais je ne sais pas si certains d'entre vous ont eu l'occasion de les voir.

Des études sont en cours et ce sont celles-là qui vont donner l'objectif. On vous demande de valider un moyen sans savoir de quelle fin il s'agit ; on ne sait pas pour quel objectif. Nous ne demandons pas à avoir - et nous sommes réalistes - les plans détaillés et les cotes exactes des projets qui sortiront de terre dans 10 ou 15 ans, cela n'est pas ce que l'on demande, c'est la vision politique de

l'objectif. On parlait de développement économique, c'est pour cela qu'on en parle dans le cadre du conseil d'Agglomération.

On parle de développement économique. Très bien, mais quelle forme cela prendra-t-il ? Est-ce que ce sera une ZAC, par exemple, gérée par l'Agglomération ? Cela aurait du sens de signer cette convention ce soir mais tout cela n'est pas dit.

Pour ne pas être trop long, ce ne sont ni les études ni les bureaux d'études qui vont nous dire ce que l'on doit faire. C'est aux élus de dire ce qu'ils veulent faire, les bureaux d'études disant comment le faire. On nous demande ce soir de valider cette convention de moyens sans savoir pourquoi.

En ce qui nous concerne, élus du groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes, nous nous abstenons sur ce projet.

**M. DEGEN.**- Je rejoins les propos de Karim et j'irais même plus loin, je voterai contre pour des raisons d'opacité mais aussi de très mauvais souvenirs, comme le disait l'ancien maire de Brunoy, M. Laurent BÉTEILLE, pour des questions de possibilité de recours, je serai plus à l'aise.

**M. le PRÉSIDENT.**- J'imagine que Bruno GALLIER va vous convaincre de réviser vos votes.

**M. GALLIER.**- Convaincre, je n'en suis pas certain, puisque c'est le deuxième débat que j'ai sur le sujet avec les mêmes personnes, les mêmes observations et sans doute, pour ma part, les mêmes réponses.

Quand vous dites que l'objectif n'est pas clair, à mon sens il est extrêmement clair. Il n'est peut-être pas précis mais l'objectif est de faire du développement économique. On est aujourd'hui sur un territoire où les uns et les autres, on regrette de ne pas être en capacité de répondre positivement à un certain nombre de propositions qui peuvent nous être faites par des entreprises qui souhaitent venir s'installer sur notre territoire.

On a une pépinière d'entreprises avec des entreprises qui y sont installées et pour qui nous devons organiser un parcours en termes de locaux sur notre territoire. Tout cela, on en a déjà parlé, déjà débattu et si on ne se donne pas les moyens de dégager du foncier pour le faire à travers un outil d'intervention foncière, on n'y arrivera pas. Le sujet est extrêmement précis, extrêmement clair.

On ne peut dire pour le moment quel type d'entreprises car le sujet aujourd'hui n'est pas suffisamment avancé, ni sous quelle forme urbaine, etc. Ce sont les études qui le détermineront mais politiquement l'objectif est clair, c'est de donner à ce territoire un peu plus d'emplois et un peu plus d'entreprises.

**M. SELLAMI.**- L'objectif est clair : faire du développement économique. Nous nous en félicitons et nous partageons complètement la vision qui vient d'être exposée sur le fait que nous manquons d'emplois sur notre territoire et nous devons pouvoir proposer des opportunités mais de quel type de développement parle-t-on ? Encore une fois, ce ne sont pas les bureaux d'études qui vont le dire, c'est bien une vision politique. S'il s'agit de zones commerciales pour déballer les cartons sortants d'un container qui vient de Chine et les vendre, puis les mettre dans le coffre d'une voiture qui

pourra se garer le long de la RN6, ce n'est pas ce que nous appelons du développement économique. Développement économique, cela veut dire de la transformation, de la production, etc.

J'étais satisfait d'entendre M. GALLIER rappeler que l'objectif était bien un objectif de développement économique. Nous aimerions entendre également de quel type de développement économique il s'agit.

Dernier point pour ne pas être trop long, encore une fois, il n'y a pas de réponse ce soir et vous n'avez pas, Mesdames et Messieurs, de réponse ce soir sur la forme que prendra la gestion de ce territoire. Sera-t-il géré par la ville ? Sera-t-il géré par l'Agglomération ? Est-ce que ce sera une ZAC ? Quel est le type de montage ? Quel est le statut de ce territoire ? Est-il régi par des règles d'urbanisme de la ville de Brunoy ou de la Communauté d'Agglomération ?

**M. le PRÉSIDENT.**- Pour clore le dossier, je pense que le souhait de tous les élus de l'Agglomération, y compris du maire de Brunoy, est d'avoir un espace le plus dense en emploi. Nous nous attaquons au sujet de la Nationale 6, mais il y a d'autres sujets derrière et on travaille évidemment sur le secteur autour d'Auchan, à cheval sur Vigneux-sur-Seine et Montgeron, avec des zones déjà existantes mais qui sont parfois en mauvais état et qui nécessitent un investissement pour les rendre plus attractives et plus denses en emploi.

Mais permettez-moi de vous dire que les questions que vous posez aujourd'hui, pour parfaitement légitimes qu'elles sont, sont prématurées. Aujourd'hui, il s'agit d'une convention avec l'EPFIF nous permettant de maîtriser le foncier. Tant qu'on n'a pas la maîtrise du foncier, on ne peut pas déterminer les opérations qui seront réalisées derrière. Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, il faut d'abord maîtriser le foncier. Il y a des règles d'urbanisme qui sont celles de la commune, puisque l'Agglomération n'a pas de règle d'urbanisme, mais je pense que le PLU de Brunoy précise que ce sont des terrains dédiés à de l'activité économique. Ensuite, une fois que l'on aura la maîtrise des terrains, il nous appartiendra collectivement de choisir des opérateurs, des investisseurs, des foncières permettant de réaliser le projet que nous souhaitons pour le territoire.

Votre question est prématurée aujourd'hui.

**M. SELLAMI.**- Au vu de la transparence que l'on peut observer sur d'autres projets, les études citées par M. GALLIER de circulation, d'aménagement urbain, de lignes de transports en site propre n'ont été communiquées dans aucune commission, pas plus au niveau communal qu'au niveau intercommunal. S'il n'y a pas de transparence, vous comprendrez notre méfiance à valider les moyens et à valider ce que vous dites, et donc à vous donner les clés sans pour autant avoir de contrôle derrière.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je crains que vous vous trompiez à nouveau. Je vous ai indiqué dans les informations du Président que les études étaient en cours et que nous avons conclu le marché permettant de conduire les études sur la Nationale 6. Je ne vais pas vous donner des résultats alors que l'étude n'a pas été encore complètement conduite. Ne voyez pas le mal partout. On essaie d'avancer dans l'intérêt du territoire et avec l'objectif que, me semble-t-il, vous partagez. Chacun est légitime de voter comme il l'entend, mais il n'y a pas de dossiers cachés. On veut avancer en maîtrisant le foncier et ensuite on discutera ensemble de l'utilisation de ce foncier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité des suffrages exprimés avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI et 1 voix contre : M. DEGEN.**

### III. PROLONGATION DU FONDS DE RESILIENCE AVEC LA REGION ILE-DE-FRANCE

**M. GALLIER.-** La région a mis en place ce fonds l'an dernier qu'elle a abondé de 100 M€. L'Agglomération l'a abondé pour 155 000 €. En termes de dossiers instruits, 45 entreprises ont bénéficié de ce dispositif et ont obtenu un montant d'aide de 883 000 €. Une nouvelle tranche a été mise en œuvre en début d'année 2021. Il est proposé aujourd'hui que notre Agglomération contribue pour un montant de 103 000 € supplémentaires.

**M. SELLAMI.-** Les dispositifs d'aide et de soutien aux entreprises en cette période exceptionnelle sont absolument indispensables et nous nous associons et nous soutenons le fonds régional qui a été mis en place, comme nous l'avions fait il y a quelques mois, et nous soutenons également sa prolongation.

Cependant, deux questions se posent. Le dossier indique que 45 entreprises du Val d'Yerres Val de Seine ont été aidées. Sans rentrer dans le détail, pourrait-on savoir de quel type d'activité il s'agit ? Quels sont les secteurs qui ont eu le plus besoin de l'aide de ce fonds de résilience ? De la même manière, a-t-on une visibilité sur les secteurs qui continueront à avoir besoin d'aide dans les mois à venir ?

**M. GALLIER.-** J'ai les statistiques sur la tranche 2021, mais je n'ai pas la tranche 2020 et je pense qu'il n'y a aucune difficulté pour que cela vous soit communiqué ultérieurement.

**M. le PRÉSIDENT.-** Nous passons au vote sur la délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité.**

### IV. APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION STATUTAIRE RELATIF A L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE

**M. GALLIER.-** Il s'agit d'une modification statutaire portant sur une augmentation du capital social de cette société publique locale des territoires de l'Essonne, qui est une SEM à capital public majoritaire, puisqu'elle est essentiellement détenue par le conseil départemental de l'Essonne et quelques collectivités essonniennes.

Son activité consiste à engager un certain nombre d'études préalables, de missions d'ingénierie territoriales sur des opérations d'aménagements ou d'équipements publics.

L'Agglomération participe déjà au capital de cette SEM en tant qu'actionnaire, il vous est donc proposé d'accepter l'augmentation de capital proposée, qui est essentiellement prise en charge par

le département de l'Essonne et qui permet à La Ferté-Alais d'entrer également dans le capital, ce qui laisse également une place pour une collectivité supplémentaire.

Le capital serait ainsi porté de 440 000 € à 1 025 000 €, soit une augmentation de capital de 585 000 €.

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous passons au vote sur la délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité.**

V. MODIFICATION DE DENOMINATION DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES DE QUINCY-SOUS-SENART

**M. GALLIER.**- C'est un sujet qui a suscité quelques débats lors de la commission dédiée à l'examen de cette délibération. Sur le fond, ce qui est important c'est la volonté que nous avons, et que j'imagine vous partagez, de redonner une dynamique importante à cet équipement communautaire qui date de 2012, mais sur lequel on observe finalement que le taux de rotation des entreprises reste extrêmement faible, d'où les enjeux que je citais de mettre en place des parcours pour les entreprises installées aujourd'hui sur le territoire, de façon à leur proposer une nouvelle offre.

L'objectif de cette pépinière aujourd'hui est clairement établi avec également la volonté de voir se développer au sein de cet équipement, des espaces de télétravail importants. Vous savez que le télétravail est identifié comme une priorité importante pour notre territoire et nous y travaillons.

Il fallait trouver un nom qui tente de porter cette nouvelle dynamique. « La Ruche » n'ayant pas eu le succès escompté lors de la commission et ayant sollicité les contributions des uns et des autres, un nouveau nom a émergé : la « Fut@ie ». A mon sens, il se rapproche bien de l'image de notre territoire, à travers la forêt et cette logique de jeune pousse qui colle bien à l'image de ce que devrait être une pépinière d'entreprises.

On vous propose, si vous en êtes d'accord, de retenir la Fut@ie comme nouveau nom de la pépinière d'entreprises du Val d'Yerres Val de Seine.

**M. SELLAMI.**- Nous prenons la parole sur cette dénomination purement symbolique. Nous aurions pu ironiser sur le choix du terme Fut@ie qui, d'après mes recherches, fait plus référence à des arbres matures, de grande taille qu'à de jeunes pousses, mais il faudra que l'on vérifie les sources.

Nous aurions pu ironiser aussi sur ce volontarisme symbolique. Suffit-il de nommer une zone d'activité « la ZAC du plein-emploi », un hôpital « Tous en pleine santé » ou un conservatoire « Harmonie parfaite » pour faire advenir ses résultats ? Nous aurions pu ironiser, mais nous ne le ferons pas car le sujet est suffisamment important pour être traité avec le plus grand sérieux.

Au-delà de la dénomination de cette entreprise et au-delà des aménagements prévus, qu'est ce qui est fait aujourd'hui pour impulser une dynamique entrepreneuriale sur nos territoires ? Quels dispositifs concrets sont mis en place pour les entreprises du territoire ? Cela veut dire qu'il faut

avoir une vision sur ce que seront les emplois de demain. Quels seront les besoins à satisfaire du territoire ? En parlant de la zone de la RN6, on n'a pas cité l'économie circulaire qui est un réservoir d'emplois et de créations à venir.

Pour accompagner ce qui a été qualifié de « jeunes pousses », on peut s'en remettre à la main invisible de l'esprit d'entreprise et attendre que de jeunes pousses trouvent des conditions suffisamment favorables pour croître et embellir, mais on peut aussi penser que les choses doivent s'organiser et se programmer. C'est, nous semble-t-il, le rôle de décideur politique ayant une vraie vision et un vrai souci de l'avenir.

Voilà ce que nous inspire cette dénomination la Fut@ie.

**M. GALLIER.**- Je ne sais pas s'il est vraiment nécessaire que je réponde car moi aussi je suis allé chercher un peu d'information dans les dictionnaires sur ce qu'est une futaie. Ce sont effectivement de grands arbres, des arbres matures, c'est sans doute lié à notre optimisme sur le sujet et puis c'est issu de semis, ce n'est pas une génération spontanée, et l'idée du semi, malgré tout, me paraît intéressante pour en rester à cette justification du nom.

Quant au développement économique et ce que nous pratiquons aujourd'hui, je regrette que vous n'ayez pas pu participer à la dernière commission puisque je suis intervenu sur un certain nombre de sujets en relation avec ce que fait aujourd'hui le département économique de notre Agglomération.

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous passons au vote.

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité.**

#### VI. AVENANT N° 1 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE DE VIGNEUX-SUR-SEINE

**Mme COTTE.**- Le contrat d'affermage concernant la commune de Vigneux-sur-Seine prévoit une enveloppe d'environ 60 000 € qui est destinée, en investissements, à améliorer la performance du réseau. Il était prévu notamment d'installer des stabilisateurs de pression et il s'est avéré que, compte tenu de l'évolution du réseau, notamment de son maillage et de la pose de vanne, deux de ces stabilisateurs n'étaient pas nécessaires, ce qui génère une économie d'environ 25 000 € que le présent avenant propose d'allouer à d'autres équipements, 30 pré-localisateurs de fuites dans un quartier pavillonnaire de Vigneux-sur-Seine où les canalisations sont en fonte grise. Cet équipement nous permettrait de mieux détecter les fuites et donc d'améliorer le rendement du réseau sans avoir un quelconque impact financier sur le contrat. C'est donc cet avenant que M. le Président nous demande de l'autoriser à signer.

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous passons au vote sur la délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité.**

**M. le PRÉSIDENT.**- Avant de passer la parole à Romain COLAS sur la présentation des différentes délibérations concernant nos comptes 2020 - il vous propose une présentation globale,

ce qui permettra d'avoir une discussion globale sur le compte de gestion, compte administratif, affectation du résultat -, je voulais vous donner un retour des discussions que nous avons eues avec le gouvernement, et notamment le ministre du budget sur l'affaire nous préoccupant concernant la fiscalisation de la part Eau.

Sans rentrer dans le détail, je pense que tout le monde a connaissance de la problématique pour en avoir parlé soit ici soit dans les conseils municipaux, je vous annonce une issue heureuse, puisque l'Etat va tenir compte de ce taux qui était auparavant prélevé directement par le SyAGE et qui, désormais, concerne les taux communaux, en révisant ce que l'on appelle le coefficient correcteur. Ce ne sera pas forcément plus lisible pour le contribuable mais, en revanche, pour le budget des communes, ça le sera puisque c'étaient 4 M€ qui étaient en jeux dans ce dossier.

On a une confirmation écrite globale, on n'a pas le détail de la mise en œuvre et donc la suppression de la taxe d'habitation sera réellement neutre pour les budgets communaux, ce qui n'était pas le cas et qui avait suscité l'émotion et les réactions des uns et des autres.

Merci de nous avoir soutenus. Merci à Romain d'avoir travaillé sur ce sujet avec moi auprès du gouvernement pour que l'on aboutisse.

#### VII. BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2020

---

#### VIII. BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

---

#### XI. BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2020

---

#### XII. BUDGET PRINCIPAL – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

---

**M. COLAS.-** Ainsi que l'indiquait François DUROVRAY, je vous propose de faire une présentation conjointe, puisque l'ensemble des délibérations concernées sont intimement liées, du compte de gestion, du compte administratif, de l'affectation du résultat qui est son immédiate conséquence, et du budget supplémentaire qui tire les leçons des résultats constatés au compte de gestion et au compte administratif, tout ceci pour le budget principal de notre Agglomération. Nous aurons l'occasion de revenir sur les quelques 25 000 € en jeu sur le budget annexe de l'Office de tourisme.

Les débats au sein de la commission Ressources, sous la présidence de Fabrice GAUDUFFE, ont été riches, ont permis de rentrer dans un certain nombre de détails. Je vais tâcher de balayer les principaux agrégats des délibérations que je viens de nommer et je m'attacherai à répondre avec l'Administration à l'ensemble des questions ; Administration que je veux remercier d'ailleurs puisqu'elle vous a produit, au-delà de ce qui relève du réglementaire, le compte administratif conforme à la nomenclature comptable M14, une note que je crois assez complète sur l'exécution budgétaire 2020 telle que constatée au compte administratif et sur le budget supplémentaire pour 2021.

Nous constatons un résultat en fonctionnement sur l'exercice 2020, au compte de gestion comme au compte administratif, assez conséquent puisqu'il s'est élevé, en fonctionnement, à environ 7,5 M€, résultat qui peut paraître élevé mais qui est immédiatement à tempérer - je préfère calmer

les éventuelles ardeurs - par le fait que l'exécution 2020, à bien des égards, notamment du fait de la crise sanitaire, a été une exécution particulière. Il y a eu notamment le retard dans l'émission d'un certain nombre de factures et en termes de dépenses notamment, cette année 2020 est incomplète, ce qui explique une partie de cet excédent conséquent, ce qui explique aussi que nous avons à inscrire au budget supplémentaire des crédits en fonctionnement en utilisant le résultat de l'exercice 2020 pour solder ces factures, donc un décalage de facturation assez conséquent que nous avons à solder lié au contexte particulier de l'exécution budgétaire 2020.

La section d'investissement présente un résultat 2020 positif à hauteur de 2,3 M€. Pour émettre un résultat de clôture, nous devons contracter ce résultat d'exercice avec le résultat de clôture de l'exercice antérieur et imputer les restes à réaliser. Nous avons donc un déficit de la section de fonctionnement en résultat de clôture 2020 constaté à hauteur de 500 000 € qu'il convient de financer au travers de l'affectation du résultat 2020.

La ventilation de ce résultat : j'évoquais un certain nombre de décalages de facturation, nous avons environ 1 500 000 € de factures qui ont été décalées et qui sont donc à financer grâce à ce résultat au titre du budget supplémentaire. Nous avons à corriger une erreur réalisée dans le budget 2020 sur les dotations aux amortissements qu'il convient d'abonder à hauteur de 270 000 €. Une fois que nous avons basculé les 500 000 € liés au financement du déficit de la section d'investissement, tout cela nous laisse un résultat à affecter d'environ 5 800 000 €.

Le budget supplémentaire propose évidemment de couvrir le retard de factures 2020. Il propose également, par le virement du résultat en fonctionnement vers l'investissement, de réduire le recours à l'emprunt - c'est un engagement pris au moment du vote du budget primitif. Dans l'attente de la reprise du résultat, nous avons adopté un budget qui prévoyait, pour financer la section d'investissement, un emprunt d'un peu plus de 9 M€, mais je vous avais annoncé que la reprise du résultat permettrait au budget supplémentaire de réduire ce recours à l'emprunt dans cette année particulière où nous avons une baisse d'investissements à 6 M€, là aussi conformément aux orientations budgétaires dont nous avons débattu. C'est bien ce que prévoit le budget supplémentaire, fort du résultat de l'exercice 2020. Ce résultat va nous permettre de financer également un certain nombre d'investissements supplémentaires sur lesquels je reviendrai dans le cadre du budget supplémentaire.

Au-delà du résultat, nous avons quelques heureuses nouvelles à constater depuis l'adoption de notre budget primitif et qui vont donc avoir une influence sur notre budget supplémentaire, je pense notamment au fait que nous avons fait le choix de vous proposer un budget extrêmement prudent s'agissant des recettes fiscales, dans la mesure où nous n'étions pas en capacité de mesurer les effets sur les acteurs économiques de la crise que nous traversons et nous avons anticipé une réduction d'environ 5 % du produit de la fiscalité économique.

Dans les bases qui nous ont été notifiées, loin d'être en baisse, mais cela doit quand même nous inquiéter sur l'exercice 2022, le produit de la fiscalité économique sur notre territoire connaît une croissance modérée, mais tout de même une croissance dans ce qui nous a été notifié par les services de l'Etat. Nous avons donc un surplus de recettes fiscales que nous allons encaisser par rapport au budget primitif extrêmement prudent que nous avons voté de 1 500 000 €. Tout cela donne du grain à moudre, à la fois pour le financement de la section de fonctionnement et pour le financement de nos investissements sur l'exercice 2021.

Nous avons affiné également l'ensemble des subventions auxquelles nous pouvons prétendre, en tout cas de ce qui pourra être décaissé au profit de l'Agglomération cette année, ce qui nous permet d'ajouter environ 900 000 € de recettes dans ce budget supplémentaire. Un travail fin a été réalisé pour s'assurer que ces montants correspondent à des subventions que nous allons percevoir.

L'ensemble de ces données, le résultat 2020, les recettes fiscales supplémentaires et les subventions attendues vont nous permettre - et là je ventile par gros postes de dépenses - en fonctionnement, de financer à hauteur de 1 200 000 € des demandes qui avaient été formulées par les services et que nous avons décalées dans l'attente du budget supplémentaire de la connaissance du résultat 2020. J'ai déjà mentionné le décalage de facturation 2020 et 2021 que nous avons à payer avec 1 400 000 € de factures courantes et 400 000 € de factures liées à l'achat groupé de masques par l'Agglomération, mais en face de ces 400 000 €, il y a une recette attendue par l'Agglomération, puisque les communes doivent rembourser l'Agglomération pour les masques qui ont été commandés par elle en leur nom. C'est l'accord que nous avons trouvé pour rendre plus efficiente la livraison de masques sur le territoire l'année passée, sauf Draveil qui avait fait le choix de s'approvisionner par l'intermédiaire d'une autre filière.

Dernier gros poste de dépenses, au-delà de cette correction sur les dotations aux amortissements, nouvelles au titre du fonctionnement, ce sont 926 000 € de dépenses nouvelles que nous inscrivons en fonctionnement au budget supplémentaire, qui consistent en des réajustements de crédits et à de nouvelles politiques que nous pouvons lancer précisément, au regard du constat de l'excédent sur l'exercice 2020.

Je vous passe le détail de la ventilation du produit fiscal, des bonnes surprises fiscales de l'exercice 2021, mais le détail de ces produits supplémentaires, par rapport à ce que nous avons voté au budget primitif, a été présenté aux membres de la commission Ressources. J'attire collectivement notre attention sur le fait que si elle ne se fait pas sentir sur nos recettes 2021, vraisemblablement la crise économique, corollaire de la crise sanitaire, aura sans doute des effets sur la fiscalité économique au titre de l'exercice 2022. Il s'agira, dans la préparation budgétaire pour 2022, d'être extrêmement prudent sur les recettes, parce qu'on va avoir vraisemblablement un décalage des effets de la crise, en tout cas je ne crois pas à titre personnel que nous aurons l'an prochain les bonnes surprises que nous avons pu constater sur l'exercice 2021.

Pour ce qui concerne l'investissement, ce budget supplémentaire nous permet de réinjecter 1 800 000 € de dépenses d'équipements supplémentaires. Un certain nombre de dépenses d'équipement - je vous l'avais dit au moment du vote du budget primitif - ont été décalées dans l'attente de la connaissance fine du résultat, tout ceci pour préserver les ratios financiers de notre Agglomération et tenir l'engagement de maintenir le recours à l'emprunt à hauteur de 6 M€ sur l'exercice 2021. Dans ce 1,8 M€ de dépenses d'équipement nouvelles, il y a un certain nombre de priorités qui ont été fléchées comme priorités 1 par les services, qui correspondent à un certain nombre de besoins d'investissement indispensables, de mise aux normes, de sécurité sur nos équipements communautaires. Ce total priorité 1 s'élève à un montant qui avoisine les 800 000 €.

Nous avons pu, puisqu'il y avait un peu de marge, financer les priorités de rang 2 avec un travail réalisé par les services et par Olivier CLODONG, notre vice-président en charge du patrimoine, de priorisation qui prend en compte le degré d'urgence des investissements et dans le même temps la

capacité, parce qu'elle n'est pas extensible, des services à suivre l'ensemble des opérations et à les porter.

Nous avons pu intégrer un certain nombre de travaux qui avaient été repoussés au moment de l'adoption du vote du budget primitif, mais que nous pouvons lancer au titre du budget supplémentaire, je pense au lancement de la première phase de la rénovation des vestiaires de cet espace René Fallet dans lequel nous sommes, qui en ont bien besoin, le remplacement là aussi qui me paraît indispensable du city-stade des Bergeries à Draveil, des aménagements paysagers sur le lac Montalbot au titre de notre participation au beau projet de renaturation du site et le lancement d'étude pour l'étanchéité, si je ne me trompe pas, sur le parking du CEC à Yerres.

Voilà les opérations nouvelles que nous avons pu intégrer.

Nous finançons à hauteur de 145 000 €, au titre de ce budget supplémentaire, des besoins d'investissement récurrents des services que nous avons là aussi décalés dans l'attente de la connaissance du résultat, besoins récurrents pour le fonctionnement des services, notamment l'informatique, des véhicules, etc., tout ce dont nos services ont besoin au quotidien pour fonctionner.

Nous aurons à réviser - les écritures budgétaires du budget supplémentaire en tiennent compte - une autorisation de programme et crédit de paiement, délibération d'AP-CP, qui porte sur le Siège. Un gros travail a été réalisé par l'Administration pour bien recalculer avec notre budget supplémentaire, les dépenses avec ce que nous allons pouvoir exécuter cette année, dans un souci de sincérité budgétaire et d'optimisation de notre exécution budgétaire en investissement. Il vous sera donc proposé, mais cela a évidemment une incidence sur le budget supplémentaire, raison pour laquelle je l'évoque maintenant, de réviser l'autorisation de programme sur le Siège, puisque nous n'aurons pas besoin de mobiliser 1 750 000 € de crédits de paiement tel que nous l'avions envisagé au moment du budget supplémentaire, mais plus vraisemblablement seulement 900 000 €, ce qui nous permet de dégager des fonds pour financer les opérations susmentionnées.

**Mme CIEPLINSKI.**- Je vais m'attacher à ne parler que du compte administratif 2020 dans un premier temps et je laisserai les collègues s'exprimer sur les autres points.

Je me joins aux remerciements de Romain COLAS aux services pour le travail fourni et notamment pour ce rapport complémentaire sur le compte administratif 2020 qui est de grande qualité.

Je vais faire quelques remarques et surtout poser des questions.

Je commence par les recettes en section de fonctionnement. Malgré le contexte très particulier de cette année 2020 avec ses deux confinements qui ont, lors de deux périodes successives, fait fermer nombre d'équipements du Val d'Yerres Val de Seine, nous remarquons que les produits issus de la tarification des services ne baissent finalement que de 15 %. Notre interprétation est qu'il y a pu y avoir des avoirs ou des reports qui seront autant de manques à gagner en 2021, mais je voulais m'assurer que c'était la bonne hypothèse.

Nous notons que les recettes de fonctionnement ont progressé en 2020, malgré la crise sanitaire, grâce au dynamisme de la fiscalité soulignée par Romain COLAS, avec 2,4 M€ de recettes fiscales

supplémentaires, et grâce au travail fourni par les services sur 1,1 M€ de subventions supplémentaires.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles sont restées stables au global en 2020, malgré d'un côté des baisses liées à la fermeture des équipements ayant généré des économies de charges à caractère général et la baisse des taux bancaires qui ont réduit les charges financières. C'est donc qu'il y a eu des dépenses supplémentaires de fonctionnement directement liées à la crise sanitaire en 2020. J'ai entendu les 400 000 € de masques mais il y avait des recettes en parallèle. Je voudrais savoir si nous pouvons avoir la liste des dépenses supplémentaires de fonctionnement directement liées à la crise sanitaire en 2020.

J'ai fouillé dans les documents, mais je n'ai pas trouvé réponse précise à la question suivante : lors du vote du budget supplémentaire le 9 juillet 2020, il était indiqué que « *Les conséquences de la crise sanitaire ont impacté directement nos délégataires qui, potentiellement, demanderont à la CAVYVS une subvention exceptionnelle pour perte d'exploitation. Ainsi, une enveloppe de 400 000 € a été ouverte à cette occasion. Cela concernait la SOTHEVY et l'UCPA.* »

Nous avons compris que c'était une provision, une enveloppe, que rien n'était encore décidé et que vous étiez chargés des négociations avec nos délégataires.

Pouvez-vous aujourd'hui nous faire un bilan de ce que l'Agglomération a continué ou pas de payer comme prestations à nos délégataires lors de la fermeture des équipements et si des subventions exceptionnelles ont été versées et finalement de combien et à qui ?

Dans les annexes hors bilan, B1.7, la liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subvention, selon l'article L.2313-1 du CGCT, pourriez-vous nous éclairer sur les versements de 25 000 € à Mme Juliette SUSSAN, Françoise WINTER et M Florian CASELLI, ainsi que sur les 10 000 € versés à Emilie ZARD ? C'est juste pour comprendre ce que sont ces concours attribués à des tiers, en l'occurrence des personnes physiques.

Voilà les questions et les remarques concernant les recettes et dépenses de fonctionnement.

Sur la section d'investissement, nous nous étonnons que la Communauté d'Agglomération, dans le rapport, se félicite de la résorption des retards en matière d'investissement, d'une part parce que les chiffres nous montrent des reports d'année en année, d'autre part parce que les sommes prévues initialement sont toujours augmentées par une multitude d'avenants, et enfin parce que le vécu des habitants est plutôt le retard des livraisons. En introduction, M. DUROVRAY nous parlait d'ailleurs de la piscine de Brunoy.

Un exemple pour bien comprendre : pouvez-vous nous expliquer pourquoi sur les 21 M€ de crédits ouverts en 2020 seuls 9,3 M€ ont été en mandat émis *versus* 6,4 M€ en reste à réaliser et 5,4 M€ en crédits annulés ?

Nous notons par exemple sur la piscine de Brunoy qu'il y a eu près d'un an de retard et un dépassement des prévisions de l'ordre de 1,2 M€, mais il y avait peut-être des circonstances exceptionnelles.

Nous avons quand même le sentiment d'une difficulté de l'Agglomération à piloter ces grands travaux. Les projets initiaux sont-ils suffisamment cadrés ? Les études préalables sont-elles suffisantes ? Ce que l'on voit dans les dépenses de fonctionnement à ce sujet nous laisse craindre que cela ne soit pas le cas. En effet, page 12 du rapport, on voit que les frais d'études et recherches baissent de 85 % par rapport à 2019 et que 86 % des crédits ouverts pour 2020 ont été annulés. Or si on n'investit pas en études et recherches, comment prépare-t-on l'avenir ?

Le total des recettes du budget de fonctionnement est de plus de 98 M€, celui des recettes du budget d'investissement est de plus de 15 M€. Notre Agglomération est donc riche d'un total de recettes de plus de 114 M€, voire plus de 116 M€ avec le report en section d'investissement.

En 2020, avec des produits en hausse et des dépenses stables, malgré la crise sanitaire, notre Agglomération est largement excédentaire et surtout en section de fonctionnement avec environ 7,5 M€ de résultat. Je dirais que ce n'est pas exceptionnellement dû à l'année 2020 puisqu'en 2019, notre Agglomération était également excédentaire : 7,7 M€ d'excédent dont 5 M€ d'excédent en fonctionnement. Cela a l'air d'être quelque chose de récurrent. J'ai peu d'ancienneté dans l'instance, mais sur les deux années de suite, on observe des excédents.

Un tel budget excédentaire devrait permettre à la fois de répondre aux besoins de la population du Val d'Yerres Val-de-Seine relevant de ses compétences et de préparer l'avenir en servant un projet de territoire.

Nous considérons que les dépenses de fonctionnement ont fait la part trop belle aux délégataires privés, avec une perte de leviers d'actions directes pour des politiques publiques de qualité, répondant aux enjeux de territoire, notamment pour amener la culture et le sport vers les publics éloignés, pour investir dans la jeunesse et pour un développement économique compatible avec une nécessaire transition écologique.

Nous considérons que les investissements réalisés jusqu'ici ont été mal maîtrisés en termes de mise en œuvre et ne préparent pas assez l'avenir de notre territoire face aux enjeux et aux défis sociaux et écologiques. C'est pourquoi, nous voterons contre ces comptes administratifs 2020 qui ne sont que la mise en œuvre d'un budget hérité des politiques passées et ne prenant pas suffisamment en compte les enjeux d'avenir de notre territoire.

**Mme LANDRAU.**- Je voulais revenir sur ces questions de factures, savoir pourquoi elles n'ont pas été rattachées à l'exercice 2020.

Sur l'épargne brute, la note fait allusion à un seuil plancher de 6 ou 7 % qui, *a priori*, n'est pas tout à fait la bonne référence, puisque pour garantir l'équilibre annuel des comptes, le taux d'épargne brute devrait plutôt tutoyer les 14 %. Aujourd'hui, celui présenté par la Communauté d'Agglomération est à 8,6 %. On constate déjà un déséquilibre annuel présumé en cas de descente sous un plancher aux alentours de 8 %, ce qui est le cas. Cela suscite des interrogations dans la mesure où ce taux a été calculé avec une épargne dont le niveau n'est pas conforme à la réalité, puisque les services indiquent dans la note de synthèse présentée ne pas avoir pris en compte toutes les dépenses de fonctionnement.

Il convient donc de procéder à un retraitement en intégrant les dépenses repoussées sur 2021, ainsi nous pourrions connaître le vrai niveau d'épargne brute.

Pour une collectivité qui aspire à réaliser un PPI relativement ambitieux, on est cette année à 11 M€, son taux d'épargne doit être au moins égal à 13 ou 14 %.

Quelques interrogations également sur les rattachements, notamment au chapitre 74 où il y a des rattachements à hauteur de 522 000 € dont 285 317 € pour le conseil départemental. Je voudrais vérifier qu'il s'agit bien de droits acquis, de notifications faites, et savoir sur quel projet cela porte. Il y a également des attributions de compensation qui ont été rattachées pour un montant de 706 000 €. Il s'agit d'une recette fiscale. Suivant le principe d'annualité, elle est encaissée au cours de l'exercice.

De la même manière, page 26, il y a un rattachement de 630 000 €. Peut-être s'agit-il là d'une convention entre l'Agglomération et ses communes-membres. Je n'ai pas retrouvé les précisions.

Sur le fonds de roulement, on avait un besoin en fonds de roulement qui est positif à 7 M€ alors qu'il était de -11 M€ au 31 décembre 2019. Cela signifie donc que la Communauté d'Agglomération a du mal à financer le bas du bilan, soit son quotidien. En 2019, elle finançait son quotidien grâce à la dette fournisseur. On constate tout de même que le délai moyen de règlement des fournisseurs s'est amélioré de 34 jours en moyenne. Parallèlement, le délai de recouvrement de ses créances s'est dégradé de 61 jours en moyenne, ce qui explique le décalage important entre fonds de roulement et trésorerie.

Il y a ensuite une question sur la ligne « autres créances » où l'on constate une détérioration des soldes débiteurs. En ce qui concerne le passif d'exploitation, on constate au 31 décembre 2019 des dettes fournisseurs et comptes rattachés à 5,3 M€ contre 6 135 000 € au 31 décembre 2019. Les crédits non rattachés peuvent expliquer cet écart, tout comme une amélioration des délais de paiement des fournisseurs. Ce n'est pas très clair dans les documents.

La commune de Draveil s'abstiendra sur le compte administratif de la même manière que sur l'affectation du résultat et le budget supplémentaire.

**M. DUPONT-AIGNAN.** Romain COLAS a parlé d'un endettement qui serait de 6 M€ au lieu de 9 M€ prévus. Je voudrais savoir à quel montant de dette empruntée stabilise-t-on notre dette ?

**M. SELLAMI.-** Concernant le compte de gestion, on nous indique dans le rapport sur le budget administratif que « *L'évolution positive de la fiscalité a permis d'absorber en partie les pertes de recettes liées à la crise sanitaire* ». Quand on cherche la perte de recettes, elle n'est pas évidente. La seule perte de recettes citée est de 337 000 € sur les recettes de service public. Toutes les autres composantes étant en progression comme cela a été dit.

Par ailleurs, il est dit : « *La Communauté d'Agglomération a poursuivi son programme d'investissement sans retard par rapport aux années passées et ce, malgré la crise sanitaire et le confinement du premier semestre.* » Il nous semble que cette appréciation s'écarte un peu de la réalité. Le seul chantier de la piscine de Brunoy a pris un retard de près d'un an, on a expliqué pourquoi, c'est un sujet externe à l'exécution, et un dépassement de l'ordre de 1,2 M€, mais quand

on regarde dans le document compte de gestion (*page 24 droite*), ce qui s'appelle le « taux d'exécution budgétaire », on s'aperçoit qu'en termes d'investissement, nous avons prévu d'investir 27 M€ et que nous n'avons investi que 13 M€, soit un taux d'exécution budgétaire de 49 %.

**M. CARRÈRE.**- Quelques commentaires sur le budget supplémentaire. Il n'est pas question pour nous de refaire le Débat d'orientations budgétaires ni de reprendre les éléments ou nos commentaires à l'occasion du vote budgétaire. Les propositions que nous avons faites sont en droite ligne avec celles que vous aviez faites à ce moment-là. C'est donc sans surprise que nous voterons contre cette répartition du budget supplémentaire 2021 qui nous est proposé ce soir puisque, globalement, nous ne pouvons que confirmer les craintes que nous avons exprimées sur la répartition et l'utilisation des ressources de l'Agglomération.

L'analyse du budget par fonction confirme une fois de plus que le logement, la famille, l'enseignement, la formation et l'intervention sociale et la santé ne sont pas au cœur des actions de notre Agglomération et c'est regrettable, d'autant plus dans la période que nous traversons, dans laquelle les habitants demandent plus de solidarité, plus de justice et plus de vivre ensemble.

La réponse de l'Agglomération est plutôt de se concentrer sur la réalisation du nouveau Siège et la poursuite de quelques aménagements engagés, pas sûr que ce soit effectivement la priorité attendue par nos habitants.

Quelques observations en vrac concernant le document sur le budget supplémentaire présenté. Celui-ci fait apparaître une ligne importante sur les fournitures de petits équipements ce qui, par rapport à la note de synthèse de présentation, confirme le fait qu'il a été demandé aux services de refuser toutes dépenses en ce début d'année. Il serait intéressant peut-être de créer sur un autre sujet une commission spécifique pour aborder le coût de la crise sanitaire sur l'année 2020 et en particulier les impacts vis-à-vis des délégataires ou des fournisseurs habituels.

En effet, il est certain que cette crise profitera à quelques habiles financiers. Il ne faudrait pas que notre Communauté d'Agglomération en soit la complice ou la victime. Ainsi, il devrait être possible de réaliser une forme d'audit de l'impact économique de cette crise. Il ne faudrait pas que le coût des délégataires soit identique pour l'Agglomération si d'un côté ils ont bénéficié de subventions ou d'aides au chômage partiel dont l'Agglomération ne verrait pas la couleur, ce qui serait tout bénéfice pour certains alors que les collectivités n'ont pas été éligibles au dispositif d'aide.

Cela fait penser à la demande de financement formulée par VEOLIA auprès des services de la Communauté d'Agglomération voici quelques mois et dont nous n'avons plus eu de nouvelles suite aux questions essentielles que nous avons posées à ce moment-là. Ces structures faisant peser sur l'Agglomération des frais de désinfection et de nettoyage, sans démontrer la réalité de l'engagement de ces dépenses ni même de leur nécessité pour la protection pourtant indispensable des personnels et des populations.

J'avais déjà évoqué ici même des éléments identiques lors de la création du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi dont ont bénéficié nos délégataires sans que nous ayons pu avoir de retour et en bénéficier indirectement. C'est donc un double subventionnement qui ne profite nullement à la collectivité, sauf à en faire la démonstration.

Bien naturellement ne pas recourir à 3,8 M€ d'emprunts semble une bonne chose, comme on vient de nous l'indiquer à plusieurs reprises, et je remercie Romain COLAS pour sa présentation. Cependant, quand on voit le coût des emprunts dans cette période et la stabilité des produits proposés, y recourir n'est pas forcément non plus une mauvaise chose.

Pourriez-vous, en revanche, nous dire quelles sont les prévisions de recrutement de personnel pour lesquelles un ajustement de 195 000 € est envisagé ? Pouvez-vous nous préciser les raisons de la baisse de la taxe sur les surfaces commerciales -65 000 € ? S'agit-il d'une mauvaise évaluation ? Tout comme l'augmentation de plus de 1 M€ des impôts directs.

Par ailleurs nous avons constaté une augmentation de 430 000 € de la ligne « Etudes et recherches ». S'agit-il du coût estimé d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage relative au choix du futur mode de gestion du service public d'alimentation en eau potable et de sa mise en œuvre ou d'un autre projet comme la RN6 comme vous venez de nous l'annoncer en début de séance ?

Remarque pour l'Administration : j'attire votre attention sur une coquille de libellé en page 12 des recettes de fonctionnement. A l'article 7331, ce doit être la taxe des ordures ménagères et non la taxe des « ordumes » ménagères.

Pour terminer, s'agissant des subventions des personnes de droit privé, il est prévu un crédit de 100 000 €. S'agit-il d'un complément prévu et envisagé pour l'association Abeilles dans le cadre de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée ou d'une autre destination ? Dans ce cas, laquelle ?

Merci de votre attention.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je ne vois pas d'autre demande de prise de parole. Je laisse donc le soin et la lourde charge à Romain COLAS de vous répondre.

**M. COLAS.**- Je vous prie de m'excuser mes chers collègues car certaines questions portent sur un niveau de détail qui nécessite que j'aie fouillé avec l'Administration dans un certain nombre d'inscriptions. Il y aura des réponses écrites sur un certain nombre de questions qui ont été posées et auxquelles je ne pourrai répondre aujourd'hui.

Le caractère extrêmement détaillé d'un certain nombre de questions dans cette instance, qui est d'abord un organe de débat, m'incite peut-être à nous suggérer collectivement que nous réfléchissions, et peut-être d'ailleurs avec les élus des différents groupes, à la façon dont s'organise la commission Ressources. On a déjà répondu à pas mal de questions au sein de la commission Ressources et entre la commission Ressources et notre réunion, mais j'aurais pu venir ici avec beaucoup plus de réponses à vous fournir... Je n'adresse aucun reproche en disant cela, je préfère arriver avec des réponses quand on me pose des questions plutôt que de vous dire « je vous réponds plus tard parce que je ne sais pas », mais je préfère dire « je ne sais pas » plutôt que de répondre une ânerie.

Il faut que l'on regarde comment mieux caller notre fonctionnement pour que, le cas échéant, tout ce qui n'est pas mûr pour la commission Ressources puisse m'être transmis dans des délais qui permettent que je vous réponde, ce qui n'empêche pas que les questions soient posées en séance.

Je n'ai aucun problème avec cela. Si je le sais un peu à l'avance, je peux vous répondre plus efficacement et pour la transparence de nos débats, c'est peut-être souhaitable.

**M. CARRÈRE.**- Une précision, pour répondre à cette question. Tout d'abord, nous avons des comptes rendus de commission Ressources très sommaires, qui ne reprennent que les décisions des votes faits par les différents membres. Cela ne permet pas d'éclairer l'ensemble des élus qui n'y siègent pas.

Concernant notre groupe, je suis seul à siéger au sein de la commission Ressources. Vous comprenez bien que lorsqu'il y a 27 points à l'ordre du jour, ce qui n'était pas le cas pour la commission Ressources, il est difficile de s'en imprégner avant le début des commissions. Par conséquent, on les survole et on les survole de nouveau collectivement, ce qui amène un certain nombre de questions. Si c'est une question des délais de transmission, il faudrait que l'on y réfléchisse dans le cadre du travail de la commission, mais cela peut aussi rallonger des délais et être difficile pour l'Administration. Il y a une réflexion à mener mais c'est aussi pour cela qu'il y a des questions supplémentaires qui n'ont pas pu être posées lors de la commission Ressources.

**M. COLAS.**- Si entre la commission et nos réunions en séance plénière des questions me sont transmises sans exiger qu'elles soient posées publiquement, cela participe de nos débats démocratiques, je m'engage - et c'est valable pour le groupe RGE comme pour l'ensemble des membres de notre assemblée - à tâcher d'arriver ici avec un maximum de réponses détaillées, parce que là je suis frustré, comme vous allez l'être, de ne pas pouvoir répondre à l'ensemble des interpellations qui ont été formulées.

Sur le coût de la crise sanitaire, en dépenses, nous avons 430 000 € de masques commandés par l'Agglomération au nom des communes. Il y aura une recette en face, puisque les communes vont rembourser l'Agglomération. Il y a aussi plus de 100 000 € de masques pour l'Agglomération elle-même, qui a assuré la protection de ses personnels en tant qu'employeur, dans le cadre de l'exercice de ses responsabilités. On doit avoir un certain nombre de factures liées aux gels hydroalcooliques et à des mesures de protection, à des aménagements de protection, mais il faut qu'on le chiffre car je vous avoue que je ne connais pas ce détail de façon précise.

Pour ce qui concerne les pertes de recettes liées à la tarification des services - c'est là qu'il faut que j'aille dans le détail des chiffres, ce que je ne pourrai pas faire ce soir -, on constate une perte de 79 % de nos recettes liée au fonctionnement de nos équipements sportifs, 48 % des redevances à caractère social, notamment les centres sociaux. En revanche, nous perdons uniquement 17 % de nos recettes sur les prestations culturelles mais c'est lié au fait que les saisons culturelles fonctionnent de septembre à septembre et pas en année budgétaire. On aura un effet sans doute plus fort sur l'exercice 2021 lié à ces pertes de recettes.

Puisque j'en suis à évoquer les équipements délégués, l'Agglomération a honoré ses engagements au titre de ses conventions de délégation de service public, ses engagements financiers vis-à-vis de ses deux délégataires UCPA et SOTHEVY. Des discussions sont engagées, et je demande à M. CARRÈRE de me faire confiance sur le fait que l'on ira dans le détail, c'est-à-dire pas simplement se contenter de ce que pourraient nous demander les délégataires, mais vérifier ce que sont l'ensemble des soutiens publics dont ils auraient pu bénéficier durant la période de la crise, parce que la puissance publique n'a pas vocation à payer deux fois.

Et si *in fine* on constate que c'est elle qui est lésée, quand on cumulera la tenue de nos engagements financiers et les aides publiques, on aura une discussion qui pourra peut-être se faire à front renversé. En tout cas, il n'y a pas de montant provisionnel affiché aujourd'hui qui pourrait être lié à ce que l'Agglomération provisionnerait pour indemniser ses délégataires, parce qu'on commence seulement les discussions et que commencer les discussions en affichant un montant qu'on serait prêt à payer est la meilleure façon de léser l'intérêt de nos finances.

Pour l'instant, nous sommes dans des travaux tout à fait exploratoires.

Pour ce qui concerne les aides directes à un certain nombre de personnes - question posée par Mme CIEPLINSKI et ce qui va me permettre, je l'espère, de contenter un petit peu Christophe CARRÈRE -, il s'agit des aides que nous avons versées pour l'installation de médecins, ce qui montre que notre Agglomération est tout de même soucieuse des questions de santé. Ces sommes correspondent à la politique que nous avons adoptée il y a un peu plus d'un an, de soutien à l'installation de médecins sur le territoire.

Au sujet des 195 000 € d'ajustement sur les frais de personnel - je réponds à M. CARRÈRE, au titre du BS -, je n'ai pas les éléments détaillés mais je peux vous dire que nous sommes en train de recruter un ingénieur en transition énergétique pour l'Agglomération, ce qui montrera là aussi, c'est nouveau et notable, l'engagement de notre collectivité et de ses services sur ces sujets que, je crois, nous avons en partage, quels que soient les appréciations que nous pouvons porter les uns et les autres sur l'action communautaire. En tout cas, c'est un pas qui sera franchi. Quand on est à 195 000 € par rapport à la masse globale du budget de personnel de l'ensemble du chapitre 012, à mon avis on est vraiment dans la dentelle qui doit être liée au fait qu'il y a tel ou tel agent qui est muté, le temps qu'on le remplace, etc. On est dans de la dentelle par rapport à la masse globale de notre 012. Pour moi, cela n'a pas d'incidence majeure sur nos services, au-delà du recrutement de cet ingénieur.

Les ratios sont ce qu'ils sont, la fragilité de nos recettes rappelées par Klerwi LANDRAU est un constat que nous pouvons avoir en partage. Nous continuerons à tenir et les charges à caractère général au 011 et les charges de personnel au 012 qui n'ont crû d'ailleurs que de 0,5 %, c'est-à-dire moins que le GVT sur l'exercice 2020.

Je confirme, cela vient de m'être rapporté par Emma ROUGIER, notre directrice des finances, que notre taux d'épargne brute est bien à 8 %, quand on le corrige de l'exceptionnel, et à 9 % lorsqu'on intègre des recettes exceptionnelles qui sont des contributions ERDF.

Pour répondre à Nicolas DUPONT-AIGNAN, on a un encours de dette à 55 M€ sur la fin de l'exercice 2020. Nous avons prévu d'emprunter 6 M€ sur l'exercice 2021 en remboursant 5 M€. On sera donc à un encours de dette de 56 M€ à 100 ou 200 000 € près. Pardonnez-moi, je n'ai pas le chiffre précis en tête. D'ordinaire, on emprunte 5 M€ et le choix qui avait été fait au moment du Débat d'orientations budgétaires est de partir sur 6 M€, parce qu'on sait qu'on a une bosse d'investissements à financer, choix qui sera sans doute à faire de façon similaire sur l'exercice 2022, parce qu'on aura la même bosse. Pour dire les choses très clairement, les banques nous paient pour emprunter. C'est pour financer, puisqu'on a des taux d'intérêt très inférieurs à l'inflation, des investissements ayant vocation à être amortis sur une durée extrêmement longue. Il me paraît de

bonne politique de pouvoir jouer sur le volume d'emprunt tant que le volume global de la dette reste maîtrisé à partir du moment où on est dans une ère de taux extrêmement faibles.

Pour répondre à Mme CIEPLINSKI, il est absolument nécessaire voire vital de constater en fin d'exercice un excédent de fonctionnement. On avait 5 M€ sur 2019, on est à 7 M€ sur l'exercice 2020, dans un contexte particulier. J'en profite aussi pour répondre au décalage de facturation : vous avez remarqué que la vie s'est un peu arrêtée dans ce pays l'année dernière durant un certain temps et pour un certain nombre d'acteurs, on a des factures qui sont arrivées très tard dans l'exercice budgétaire et que les services n'ont tout simplement pas eu le temps de traiter dans les délais qui permettaient leur rattachement. C'est la raison pour laquelle je crois avoir pris la précaution de dire au moment du débat sur le budget primitif que nous aurions un décalage de facturation lié au contexte particulier. De ce point de vue, je ne pense pas qu'il y ait de surprise. En tout cas, heureusement que nous dégagions un excédent de fonctionnement.

Sur les choix, et là j'ai un commentaire de nature plus politique, vous comprenez bien que l'ensemble des choix au moment où on élabore le budget primitif, notamment parce que le reproche a été formulé, en tout cas la question posée, quant au moment de voter le budget primitif, on sait qu'il y a des dépenses qu'il faudrait que nous couvrions, qu'elles sont nécessaires, mais que dans le même temps, on a des élus, et je le respecte parfaitement, qui nous disent : je veux que vous adoptiez un budget primitif où vous m'avez préservé un fonds de roulement à hauteur de 1,5 M€ - je crois que c'est le compromis que nous avons trouvé et que nous appliquons cette année - où vous n'empruntez pas plus que 5 M€. Finalement, on a réussi à dégager un certain consensus sur 6 M€, ce qui n'est pas forcément partagé par l'ensemble des élus, mais il y avait un consensus assez large qui se dégageait sur 6 M€.

A un moment, on établit le budget primitif sans connaître le résultat de l'année antérieure avec ses contraintes, si vous voulez faire un budget à l'équilibre, parce que c'est quand même une obligation. Il y a des dépenses dont vous savez que vous allez les retrouver au BS une fois que vous avez votre résultat.

Le budget primitif, je le dis pour celles et ceux qui s'étonnent qu'il y ait des dépenses nouvelles qui arrivent au BS, il est la traduction de la contrainte que collectivement nous faisons peser sur son élaboration. Quand on contraint extrêmement l'élaboration du budget primitif, il ne faut pas s'étonner qu'on ait des dépenses qui arrivent au budget supplémentaire. Permettez-moi de le dire, mais je pense que c'est compréhensible par toutes et tous. Quand j'ai besoin du résultat pour tenir les ratios sur lesquels on s'engage, il faut que j'attende le résultat pour bâtir le budget supplémentaire et intégrer la dépense. Après, on peut le regretter mais c'est un état de fait. La vérité est que notre Communauté d'Agglomération n'est pas riche, bien au contraire.

Je ne reviens pas sur les chiffres qu'annonce régulièrement le Président : nous avons le potentiel fiscal le plus faible d'Ile-de-France du fait de l'absence d'activité économique sur notre territoire, en tout cas de la quasi-absence.

Je conclus, en vous priant de m'excuser, mais j'ai essayé de répondre à ce à quoi je pouvais répondre. Sur l'investissement, puisque M. SELLAMI nous a interpellés sur le différentiel, le gap entre les crédits d'investissements votés BP + BS et l'exécution constatée. L'année 2020 a été particulière et on a eu un certain nombre de déconvenues sur lesquelles on a d'ailleurs des

contentieux. L'Agglomération n'est absolument pas responsable des retards pris sur Brunoy, mais on a eu des déconvenues avec des décalages sur Brunoy.

Sur le Siège, c'est pareil : si je vous propose aujourd'hui de réviser les crédits de paiement 2021 sur le Siège, c'est qu'on a du retard pris en 2020, qui a des répercussions sur les crédits de paiement 2021. Il y a eu un énorme travail de fait et vous avez inscrit au budget le plus fidèlement possible, quand on additionne BP et BS, les crédits que nous pourrions effectivement mobiliser en investissements cette année. Je ne sais pas si on arrivera à tout faire, mais un gros travail a été fourni par l'Administration pour recalculer les crédits inscrits au BP sur ce que nous pourrions décaisser sur l'exercice 2021.

Nous aurons un rendez-vous sans doute à l'automne et c'est ma conclusion, car on sent bien que ce sujet de l'investissement des retards, des éventuels dépassements, etc., est un sujet récurrent qui anime régulièrement notre assemblée.

Nous sommes en train de réaliser un travail avec Olivier CLODONG et les services de recalage de l'ensemble des AP-CP, c'est-à-dire des crédits à programmer et à décaisser exercice après exercice sur les grandes opérations inscrites au titre de notre PPI. Ce travail consiste à regarder, au regard de l'avancée des dossiers, ce que l'on pourra décaisser sur 2022, 2023 et potentiellement en 2024. Il consiste à recalculer les subventions que nous pouvons toucher, exercice après exercice. Il consiste à intégrer, parce qu'il y a toujours dans la vie de chantier des aléas, une marge d'aléas pour que lorsqu'un avenant arrive - il y en aura tout le temps, même si on essaie d'être le plus rigoureux possible -, celui-ci n'implique pas un dépassement d'enveloppe mais plutôt qu'en fin de chantier, on constate une bonne plutôt qu'une mauvaise surprise, c'est-à-dire qu'on n'a pas décaissé l'ensemble des crédits que nous avons affectés. Et puis, *in fine*, d'intégrer toutes les opérations d'investissement connexes à l'investissement principal.

Quand on refait un conservatoire par exemple, on ne mettait pas dans les AP-CP toutes les dépenses d'études, ni les abords extérieurs, c'est quelque chose qu'on voyait généralement arriver en fin d'opération et on ne mettait pas forcément les instruments de musique, le mobilier qui devait être acheté. Le travail que nous conduisons, ce qui m'amènera à vous proposer des révisions d'AP-CP à l'automne, c'est sur l'ensemble de notre PPI, dans un souci de transparence et de bonne visibilité entre nous, d'intégrer l'ensemble des coûts liés à une opération, l'opération principale et l'ensemble des coûts connexes avec, si possible, des autorisations de programme qui correspondront au plus près de la réalité de ce que nous aurons à décaisser exercice après exercice. Cela nous permettra d'être d'accord entre nous sur le calendrier des opérations et sur les enveloppes plafonds et, deuxièmement, dans le cadre des préparations budgétaires des exercices ultérieurs, de connaître nos marges de manœuvre en fonction des résultats que nous constaterons, puisque nous aurons affiné et clairement identifié les coûts des opérations PPI.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Je crois que nous pouvons désormais voter éclairés sur ces différents points.

Avant de m'éclipser pour le vote du compte administratif, je vous soumetts le vote du compte de gestion 2020.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération n°7 qui est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.**

**M. le PRÉSIDENT.-** Je confie la présidence à Olivier CLODONG pour le vote du point suivant.

*(M. le Président se retire au moment du vote – M. Clodong prend la présidence.)*

**M. CLODONG.-** Je vous propose de passer au vote du compte Administratif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur le compte administratif qui est adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 7 voix s'abstenant : Mme JOURDANNEAU FORT (pouvoir de Mme DONCARLI), Mme LANDRAU (pouvoir de M. BATTESTI), M. PRIVAT (pouvoirs de M. ROUSSET et de M. TRON) et 4 voix contre : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.**

**M. CLODONG.-** Le conseil approuve le Compte administratif à sa majorité.

Nous pouvons demander au Président de revenir.

*(M. le président revient en séance.)*

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci de ce vote.

Je voudrais également associer à votre vote l'Administration, notamment le directeur général des services, Laurent BACQUART, avec une pensée particulière pour Cédric SENLY qui était aux commandes au cours de l'année 2020, et l'ensemble des services puisque, évidemment, le compte Administratif mobilise tous les agents de notre collectivité, qu'ils en soient remerciés.

Nous allons voter l'affectation du résultat et le BS qui ont déjà été débattus et nous reviendrons sur l'office du Tourisme. Je vous propose de passer à la note n° 11 concernant l'affectation du résultat qui vous a été présenté et débattu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 11 voix s'abstenant : Mme JOURDANNEAU FORT (pouvoir de Mme DONCARLI), Mme LANDRAU (pouvoir de M. BATTESTI), M. PRIVAT (pouvoirs de M. ROUSSET et de M. TRON), M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.**

**M. le PRÉSIDENT.-** Nous votons sur le budget principal, budget supplémentaire 2021 qui a également donné lieu à un débat.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur le compte administratif qui est adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 7 voix s'abstenant : Mme JOURDANNEAU FORT (pouvoir de Mme DONCARLI), Mme LANDRAU (pouvoir de M. BATTESTI), M. PRIVAT (pouvoirs de M. ROUSSET et de M. TRON) et 4 voix contre : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.**

IX. BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – COMPTE DE GESTION 2020

---

X. BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

---

XIII. BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – AFFECTATION DES RESULTATS 2020

---

XIV. BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

---

**M. le PRÉSIDENT.**- J'imagine que de la même façon Romain COLAS présentera le compte administratif et peut-être le budget supplémentaire.

**M. COLAS.**- Pour le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe de l'office de tourisme, nous constatons un résultat global de clôture excédentaire à hauteur de 3 554,48 €.

Pour le budget supplémentaire de l'office de tourisme, délibération n° 13, nous vous proposons d'affecter ce mirobolant résultat de 3 554,48 € au compte 002, résultat de fonctionnement reporté du budget annexe de l'office de tourisme, et nous vous proposons d'abonder, au titre du budget supplémentaire, le budget de l'office de tourisme de 28 554,48 € correspondant à l'excédent de 3 554,48 € et à des recettes nouvelles de fonctionnement à hauteur de 25 000 €.

**M. CARRÈRE.**- Un commentaire global. Si la lecture du compte administratif sur le budget annexe de l'office du tourisme est relativement rapide, puisque seule la section de fonctionnement comporte quelques lignes de lecture essentiellement pour les charges de personnel, outre une ligne « alimentation », elle nous donne l'occasion de se questionner et de vous interroger sur la politique tourisme de notre Agglomération, porte d'entrée de notre département en venant de la capitale.

Le contexte sanitaire du moment ne permet plus de se déplacer et de voyager pour son plaisir hors des lieux de vie habituels. C'est aussi un atout pour nos habitants de pouvoir découvrir ou redécouvrir tout simplement leur environnement de proximité et la richesse de notre patrimoine culturel de Paris Jardin, nos bords de Seine, l'île des Loisirs, les bords de l'Yerres, la propriété Caillebotte, la forêt de Sénart, richesses historiques mais aussi de son patrimoine divers et varié. Il nous semble important de se doter d'outils de promotion forts sur le plan plus opérationnel pour déployer notre politique d'accueil, d'information, de promotion, d'animation et de commercialisation de nos produits touristiques du territoire qui est le nôtre, en lien avec les collectivités.

La situation sanitaire a amené les habitants de nos villes à une modification de leurs habitudes de vie et de déplacements. Le vélo et la marche se sont profondément développés et une demande forte existe sur le développement des itinéraires cyclables vers les principaux pôles générateurs de

trafic du territoire comme les gares, les zones d'emploi, les collèges, les lycées ou les zones commerciales, mais aussi et surtout en direction du Val-de-Marne ou en dehors du territoire de l'Agglomération.

Il semble important d'accompagner ce déploiement avec la mise en œuvre d'une signalétique cohérente sur l'ensemble du territoire. Cela doit être complété par le développement de l'offre de stationnement vélo pour faire face à l'augmentation du nombre de cyclistes et doit encourager la réflexion pour un stationnement plus sécurisé en cas de longue durée qui doit être étudié.

Vous nous avez déjà évoqué la question du vélo avec le déploiement des Véligo mais force est de constater qu'il y a peu d'avancée sur le sujet depuis les délibérations que nous avons votées ici.

Nos rivières, notre forêt et notre patrimoine sont des atouts importants à valoriser pour attirer sur notre territoire propice à un tourisme vert important pour la promotion de notre identité territoriale.

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous sommes un peu sortis du champ budgétaire. J'imagine que Nicole LAMOTH pourra vous répondre. Je rappelle à tous les membres du Conseil Communautaire que nous avons adopté à la fin du mandat précédent un schéma touristique qui est à votre disposition et que l'on peut transmettre à tous les élus. De mémoire, Christophe CARRÈRE était membre du Conseil Communautaire avant 2020.

**Mme LAMOTH.**- Monsieur CARRÈRE, et pour information à tous nos collègues, le Président vient de le rappeler, nous avons voté en 2019 ici même notre schéma de tourisme et nous avons proposé ce schéma cadre. Aujourd'hui, comme vous avez pu le constater à l'inscription du budget supplémentaire, il y a les premières concrétisations de ce schéma que nous avons voté en 2019. Trois opérations sont inscrites à ce budget. Parmi elles, il y a celle que vous appelez de vos vœux et sur laquelle, bien évidemment, nous sommes tous d'accord sur une signalétique permettant à nos habitants d'abord, mais également aux personnes qui viennent de l'extérieur, puisque nous espérons bien accueillir des personnes de l'extérieur, de se repérer dans l'espace du territoire et d'avoir une vision claire, territoriale des infrastructures touristiques de notre Communauté d'Agglomération.

Des études ont été menées qui nous ont permis d'élaborer des priorités sur les cinq ans qui viennent - c'était cinq ans en 2019, sur les quatre ans maintenant qui restent à courir sur ce schéma. Toutes ces opérations ont un calendrier et des priorités 1, 2 et 3. Nous sommes dans les premières priorités au budget de 2021.

Vous avez été dans votre questionnaire au-delà du sujet proprement touristique mais c'est normal, parce que je pense que l'on ne fait pas de détail sur un territoire, un territoire c'est une vie, la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine c'est une vie, et que l'on parle essentiellement de tourisme et de projet touristique ou que l'on parle de la vie des habitants, qu'ils soient lycéens, collégiens, utilisateurs de vélos ou marcheurs, c'est quelque chose de global. Je comprends votre remarque. Je vous dis simplement que nous sommes sur le chemin, c'est le premier parcours.

**M. COLAS.**- Je précise, parce que je ne l'ai pas mentionné dans ma présentation, au-delà du budget supplémentaire et de ces 25 000 € qui correspondent à la rémunération de l'agent d'accueil de l'office du tourisme, dont le contrat est reconduit, vous avez dans le budget supplémentaire

principal 68 000 € de dépenses nouvelles inscrites au BS par des crédits libérés pour financer précisément de l'investissement lié au schéma touristique. Vous avez également au BS des crédits d'études, puisque c'est une autre préoccupation que vous aviez mentionnée, Monsieur CARRÈRE, financés au titre du CPER, pour le schéma intercommunal de la circulation douce.

S'agissant de deux préoccupations que vous avez émises, vous avez des traductions budgétaires dans ce budget supplémentaire.

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous allons pouvoir délibérer d'abord sur le point 9 concernant le compte de gestion de l'office du tourisme.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération n° 9 qui est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération n° 10 qui est adoptée à la majorité des suffrages exprimés avec 4 voix contre : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.**

**M. le PRÉSIDENT.**- Il s'agit ensuite de voter la délibération 13 relative à l'affectation des résultats de l'office du tourisme, 3 554 € qui, on l'espère, feront des petits.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération n° 13 qui est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération n° 14 qui est adoptée à la majorité des suffrages exprimés avec 4 voix contre : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.**

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous passons sur un sujet de moindre incidence, même si c'est toujours désagréable, qui concerne les admissions en non-valeur.

#### XV. ADMISSION EN NON-VALEUR 2021

**M. COLAS.**- Il s'agit d'une moindre incidence financière, puisqu'il s'agit d'admettre en non-valeur des créances à hauteur de 389,04 € sur demande du trésorier, M. LEGUY.

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous passons au vote sur la délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité.**

XVI. AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT – CREATION ET INSCRIPTIONS DE CREDITS

**M. COLAS.**- J'ai tout dit sur cette délibération, en tout cas de ce que je pouvais dire, Monsieur le Président.

**M. SELLAMI.**- Nous avons entendu et noté avec intérêt que les autorisations de programme, comme cela a été rappelé par M. COLAS, vont faire l'objet d'une révision, d'un recalage et d'une fiabilisation du PPI.

Je voudrais revenir un instant sur le fond de cette autorisation de programme. La seule autorisation de programme votée cette année porte sur le futur Siège de l'Agglomération. Nous n'avons sur le fond rien contre le fait que l'Agglomération doive se doter d'un nouveau Siège, nous n'avons jamais eu d'information sur les fonctionnalités attendues de ce nouveau Siège, les particularités, en quoi il sera particulièrement exemplaire en termes de bâtiment ; nous n'avons jamais eu d'éléments d'information sur ce point.

Au-delà de cette seule autorisation de programme du nouveau Siège, la vraie question porte sur toutes celles que nous ne discutons pas là et qui ne sont pas prises. Je voudrais vous rappeler toutes les autorisations de programme qui pourraient être ouvertes en 2021 pour nous approcher de notre projet de territoire, projet de territoire dont j'aime à rappeler le nom, puisqu'on le prononce assez peu souvent dans cette assemblée. Je l'ai parcouru de nouveau, parce que je ne m'en lasse pas, et j'ai pu voir tous les points qui sont annoncés pour 2030 mais qui nécessitent des investissements bien en amont, tels que des dispositifs de production d'énergie photovoltaïque ou géothermique, généralisation de la récupération séparée des eaux pluviales, politique volontariste de soutien aux circuits courts à la production et à la consommation maraîchère locale, développement de centres de formation et d'apprentissage, création de zones d'activité, développement de plates-formes d'auto-partage. J'arrête là. La liste est longue dans ce projet de territoire des projets d'avenir que nous pourrions avoir et que nous nous sommes promis. Je n'étais pas là à ce moment-là, mais cette assemblée s'est promis de les réaliser pour 2030. On se demande pourquoi aucune autorisation de programme ne porte sur ce type d'investissement.

Un nouveau Siège pour l'Agglomération, c'est très bien mais c'est un peu court pour faire advenir le monde de demain.

**M. COLAS.**- Sur les questions qui portaient sur la nature des travaux du Siège, je suis du côté financier, j'inviterai donc d'autres collègues à répondre ou l'Administration à fournir ultérieurement à cette séance un certain nombre de compléments. Ce sont des commentaires qui auraient pu être faits au moment du budget supplémentaire qui recoupe par ailleurs, et vos propos s'inscrivent dans une cohérence, ce que vous avez pu dire au moment du Débat d'orientations budgétaires et du vote du budget primitif. Pardonnez-moi donc de me répéter dans mes réponses : nous avons des engagements qui ont été pris entre nous, validés par cette assemblée au titre d'un protocole financier et d'une programmation pluriannuelle d'investissement qui a été arrêtée, programmation dont vous êtes insatisfait de la lenteur de la mise en œuvre.

Nous avons à honorer les engagements pris, regarder quelles seront nos marges de manœuvre à l'avenir pour intégrer de nouvelles politiques mais vous sentez bien, et je pense que l'on peut le reconnaître les uns et les autres, quand l'Agglomération recrute un ingénieur en transition énergétique, quand l'Agglomération déploie des crédits, c'est une première pour des études de schéma intercommunal de circulation douce. Quand l'Agglomération s'investit, sous l'autorité de Nicole LAMOTH, en matière de développement touristique, ce que là aussi vous appelez de vos vœux, on est dans la mise en œuvre de notre projet de territoire.

J'aimerais que nous puissions faire plus. Je vous rappelle que nous sommes sur l'AP-CP du Siège. Des programmes, je peux en lancer plein mais dans AP-CP, il y a CP, crédit de paiement. A un moment, on est confronté à un bête principe de réalité, c'est que les bonnes idées induisent souvent des dépenses et parfois conséquentes. Et pour l'instant, le gros de nos dépenses en matière d'investissement se porte sur le fait d'honorer nos engagements et dégager autant que faire se peut des marges de manœuvre sur un sujet dont je sais qu'il vous préoccupe - je ne vous fais donc pas un mauvais procès - mais qui est au moins aussi important que la transition, d'ailleurs c'est assez connexe, c'est la capacité qu'aura notre Agglomération à participer au projet de rénovation urbaine. C'est le sujet qui me préoccupe en termes d'engagement financier et de marge de manœuvre de notre intercommunalité.

**M. SELLAMI.**- Parmi les différents documents qui nous engagent, ce protocole qui est rappelé ici semble prévaloir sur le projet de territoire. Est-il trop court de dire que le vrai projet de territoire c'est la trajectoire financière ?

Deuxième commentaire, je rappelle ce qui a été dit plus tôt par M. COLAS : « Aujourd'hui, les banques nous paient pour emprunter ». Ce sont ces points qui me surprennent.

**M. le PRÉSIDENT.**- Il était optimiste.

**M. COLAS.**- Je parle de service de la dette, c'est-à-dire de taux d'intérêt car à un moment, c'est le contribuable qui paie la dette.

**M. le PRÉSIDENT.**- Pour clore le débat, vous aurez compris qu'il y a un protocole qui concernait principalement les équipements de l'Agglomération et dont la réalisation s'achève avec sans doute un ou deux ans de décalage avec ce qui était initialement prévu en 2016-2017. Nous sommes, au travers des études qui sont lancées et dont Romain COLAS a rappelé le périmètre tout à l'heure, en train de préparer ce qui constituera le cœur du réacteur des budgets d'investissement à partir des années 2023-2024 et suivantes, avec un sujet aussi important de renouvellement urbain sur lequel nous aurons des crédits à inscrire dès l'an prochain. C'est donc la vie normale d'une collectivité : on étudie avant de mettre des crédits d'investissement, mais ne soyez pas impatients, cela va arriver.

L'application du projet de territoire adopté fin 2018 ou en 2019 sera réalisée dans les conditions qui avaient été évoquées à l'époque.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.**

XVII. REITERATION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT

---

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous passons au vote sur la délibération, si vous n'avez pas de questions.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité.**

XVIII. VALIDATION DU DOCUMENT-CADRE DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT VAL D'YERRES VAL DE SEINE

---

**Mme GARNIER.**- Le document-cadre de la CIL fait partie des documents de référence dont l'Agglomération est tenue de se doter en matière d'attribution de logements sociaux. Lors des travaux que nous avons menés en 2019, ce document-cadre avait été élaboré en concertation avec les 9 villes et les différents partenaires, puis présenté en séance d'installation de la CIL le 8 février 2019. Il avait été suivi d'un avis favorable de la CIL à l'unanimité.

Ce document-cadre fixe les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les secteurs au niveau de la Communauté d'Agglomération, à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux à partir de la situation des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Hors quartiers Politique de la Ville, 25 % des attributions doivent être réalisées en faveur des ménages du premier quartile, soit moins de 9 345 € par an et par unité de consommation en 2018.

En quartiers Politique de la Ville, 50 % des attributions doivent être réalisées en faveur des ménages des autres quartiles, c'est-à-dire plus de 9 345 € par an et par unité de consommation en 2018.

A l'échelle de l'EPCI, 42,5 % des attributions doivent être réalisées en faveur des publics prioritaires.

Ce document-cadre vient d'être remis à jour au niveau de son diagnostic Habitat et des textes législatifs en vigueur, avant d'être soumis à la dernière relecture des 3 collèges de la CIL.

Une fois que ce sera validé, ce document cadre devra être soumis au préfet avant d'être annexé à la convention de renouvellement urbain du Val d'Yerres Val-de-Seine.

Je vous demande d'approuver ce document-cadre et d'autoriser M. le Président à signer toutes les formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

**M. GUIGNARD.**- J'ai trois commentaires à faire sur ce document. Le premier commentaire concerne certaines communes de la Communauté d'Agglomération qui ont trop peu de logements sociaux. Yerres est à 14,47 %, Crosne à 15,76 % et Brunoy à 20,7 %. Dans ce document, on ne

retrouve pas l'ambition que nous devrions avoir concernant la répartition géographique des logements sociaux, pourtant cela éviterait la ghettoïsation de notre territoire.

Le deuxième commentaire : dans notre parc de logements sociaux, il y a peu de logements PLAI destinés aux foyers les plus précaires, seulement 5 %. Il s'agirait pour nous d'augmenter ce type de logements dans les futurs programmes.

Le troisième commentaire porte sur nos objectifs réglementaires. On se rend compte que sur trois objectifs, deux sont non atteints, dont le premier est l'attribution au RC quartier prioritaire de la ville des ménages du premier quantile. Il est de 14,1 au lieu de 25 %. Il est précisé sur le document-cadre (*page 29*) que 39 attributions supplémentaires seraient suffisantes pour atteindre l'objectif. Pour moi et comme je l'ai signalé lors de la commission précédant ce conseil, ce chiffre ne me semble pas correct. D'après mes calculs, il s'agirait plutôt de 59 logements. Nous avons convenu lors de la commission d'avoir un retour sur ce point avant l'assemblée. Je n'ai rien eu.

Le deuxième objectif, attribution demandeurs Dalo, est inférieur de 10 points à l'objectif réglementaire, à 32,7 pour 42,5.

**M. CLODONG.**- Les élus de Yerres voteront cette délibération, mais je voudrais également rappeler, et pour faire écho à ce qui vient d'être dit, que la ville de Yerres engage et a engagé depuis longtemps un travail pour un urbanisme maîtrisé, ce qui est très important pour nos villes, pour la qualité de vie des habitants, et a engagé un travail, pour se rapprocher et pour revenir exclusivement sur la problématique des logements sociaux, demandant à l'Etat de bien vouloir revoir la loi SRU sur le fond. En réalité, cette loi ne tient pas compte des problématiques particulières de certaines communes.

Yerres est un exemple mais il y en a bien d'autres. Quand vous avez sur une commune comme la nôtre 40 % du territoire qui est de toute façon non-constructible parce que classé par l'Etat « non constructible », en zone naturelle par exemple ou en zone inondable, lorsque vous avez dans le même temps l'Etat qui met en place un plan d'exposition au bruit, qui rend encore non constructibles 15 % du territoire communal, mis bout à bout, il reste 40 % du territoire communal constructible. Il faut nous expliquer comment on peut faire autant de logements qu'il est demandé sur un si petit territoire.

Il y a des mesures simples que la ville a demandées auprès de l'Etat, et j'en ai d'ailleurs parlé à mes collègues maires, qui sont de revenir à quelque chose de raisonnable, de favoriser le flux plutôt que le stock, c'est-à-dire de prendre en compte les efforts faits par les communes car la ville de Yerres fait des efforts en la matière, et fait du logement social. Il s'agirait donc de prendre en compte le flux, c'est-à-dire les constructions qui sont faites maintenant, qui sont réalisées, plutôt que le stock, c'est-à-dire d'avoir un chiffre arbitraire sur un nombre de logements et sur lequel il faudrait construire 30 % de logements sociaux. Sur une ville comme Yerres, cela correspondrait à 1 300 logements à construire. C'est évidemment infaisable sur une commune comme Yerres avec les raisons que je viens de vous donner.

Je pense qu'il y a à revoir cette loi. C'est un travail de fond que nous menons. C'est parallèle à ce que nous votons ce soir, mais c'est très important et je tenais à en faire part au Conseil.

**M. DUPONT-AIGNAN.-** Je voudrais faire plusieurs remarques.

Tout d'abord, je rejoins ce qu'a dit Olivier, pour vous dire quand en 2003 on a fondé la SAEM Habiter à Yerres avec Nicole LAMOTH, on a construit depuis 480 logements et si on n'avait pas créé cette SAEM, ce n'est pas l'Etat ni les aides de l'Etat qui nous auraient permis de construire ces logements. Et 75 % des contrats triennaux avant la loi Duflot étaient respectés et construits.

J'entends parfois que Yerres n'aurait pas construit. Pourtant, nous étions à 10,5 % de logements sociaux et nous sommes montés à 14 %. Ce n'est pas assez mais il y a eu de vrais efforts. Je ne reviens pas sur ce qu'a dit Olivier. Chaque fois que les préfets viennent, on leur montre toutes les zones inconstructibles décidées par l'Etat, la forêt, les monuments historiques, les zones inondables et après ils repartent en se disant : ce n'est pas de la mauvaise volonté seulement, loin de là.

Au-delà de cela, j'ai lu ce rapport entièrement, il faut du courage. C'est l'exemple type du rapport qui est sympathique, il y a des choses intéressantes parce qu'il y a des chiffres intéressants sur les parts, etc., mais qui ne vont aboutir à rien. On aura un même rapport dans dix ans avec quelques modifications, parce qu'on se gargarise d'objectifs, d'orientations, d'axes mais la réalité, vous la connaissez bien, c'est que l'Etat a diminué comme jamais depuis 2017 ses aides à la construction des logements sociaux.

Je veux bien qu'on rédige tous les rapports de la terre pour culpabiliser les élus locaux et leur dire qu'ils sont très méchants, mais la réalité est qu'il n'y a jamais eu aussi peu d'aides à la construction de logement social dans notre pays. Ce sont 2 milliards de crédits qui ont été supprimés. Si on veut faire du logement social, surtout dans nos zones où il faut bien préempter des terrains, racheter des pavillons et quand on connaît le prix des pavillons, pour dégager des surfaces constructibles, comment fait-on ? Ce n'est pas de la mauvaise volonté là non plus.

Chaque fois que l'on a vu le préfet on lui a dit : on aimerait faire une opération à tel endroit, comment fait-on ? Aucun bailleur social ne veut le faire, puisque le coût du foncier est trop élevé. Ce n'est même pas une question de PLU. C'est une question d'équilibre économique. Si on veut démolir d'un côté et reconstruire de l'autre, ce qui est tout à fait compréhensible, il n'y a pas qu'à Yerres d'ailleurs, dans l'ensemble de nos villes, on sait que c'est extrêmement difficile.

On a déposé des propositions de lois conjointes pour qu'il y ait une vraie prime, une aide financière aux bailleurs et pas seulement aux communes d'ailleurs, à ceux qui investissent dans le logement social pour pouvoir faire des opérations mixtes, intelligentes, notamment pavillonnaires, sociales, parce que quand on est dans le social, on n'est pas obligé de vivre dans des immeubles pas terribles, on a le droit de vivre dans des petits pavillons. On en a fait à Yerres qui ont été pris d'assaut. On peut le faire, mais il y a là un problème de soutien financier de l'Etat. C'est le premier point.

Deuxième point, il faut que l'on raisonne en flux : une commune qui construit pourrait être obligée d'avoir 50 % de logements sociaux sur ses constructions pour éviter que des communes trichent avec l'esprit de la loi. En revanche, je ne vois pas à quoi cela sert de fixer des objectifs inatteignables pour se faire plaisir et écrire des rapports dignes du Soviet suprême que personne ne respectera, parce que personne ne les aura lus.

**M. SELLAMI.**- Si je comprends bien et si je résume les interventions qui viennent d'être faites, cela signifie que les lois dont on ne respecte pas les prescriptions doivent être rediscutées. Par ailleurs, raisonner sur le flux cela signifie : ne prenons pas en compte l'existant ni les retards qui ont été accumulés depuis des années, il y a des possibilités de construire du logement social, y compris dans un tissu pavillonnaire existant en transformant les pavillons, en les scindant. Ce que j'ai entendu là n'est absolument pas rassurant sur la volonté d'aboutir à une vraie mixité sociale.

**M. CLODONG.**- Lorsque les lois fixent des objectifs inatteignables, cela vaut la peine de les revoir.

**M. DUPONT-AIGNAN.**- Je crois que notre collègue ne m'a pas compris, puisqu'on a fait des opérations mixtes de pavillons et on en fait. Simplement, compte tenu des aides de l'Etat, aucun bailleur ne peut les porter. Il y a donc un calcul mathématique et si ni les bailleurs ni les communes n'y arrivent, on peut dire « cette loi est formidable », mais le propre d'une loi est de rendre des objectifs ambitieux atteignables et au moins d'avoir une cohérence entre les moyens et la loi. C'est tout ce que je demande. Il n'est pas question au contraire de refuser. On en a la preuve puisque quand on a créé cette SEM, l'Etat y était hostile. On en a quand même fait 480, ce qui n'est pas si facile, justement par des opérations « cousues main ». Aujourd'hui, ces opérations cousues main, compte tenu de la baisse des financements de l'Etat, deviennent quasiment possibles.

**Mme GARNIER.**- Dans le cadre de la reconstitution de l'offre dans les projets de rénovation urbaine, tant au niveau de l'intérêt national qu'au niveau régional, il nous est demandé de réaliser « un logement détruit un logement construit ». Il va s'en dire que nous avons fait un gros travail avec les 9 maires de la Communauté d'Agglomération et qu'il a fallu répondre aussi à ce que vous disiez tout à l'heure, les PLAI et les PLU. Tout nouveau projet devait répondre à 60 % en PLAI et 40 % en PLU. Je vous assure que les villes que vous avez citées ont contribué à cette reconstitution de l'offre. Chaque ville a fait des efforts. C'est un travail qui est en route et un travail collectif. Je ne peux que m'en féliciter.

Je voulais vous répondre par rapport aux 39 logements. On a oublié d'indiquer dans le document que vous avez reçu qu'il fallait prendre en compte 350 attributions réalisées hors QPV et hors ZUS. Ce document mentionnait 77 attributions à des ménages du premier quartile, hors QPV. En 2019, 350 attributions ont été réalisées hors QPV et hors ZUS. Parmi ces attributions, 49 ont bénéficié à des ménages du premier quartile, 98 à des ménages du deuxième quartile, 120 à des ménages du troisième quartile, 80 à des ménages du dernier quartile.

Pour savoir combien il nous restait d'attributions à réaliser, et pour atteindre ces 25 %, nous avons divisé 25 % par 350, ce qui nous donnait 88 attributions. Or nous en avons réalisés 49. Il ne manquait plus que 39 attributions pour l'année 2019, raison pour laquelle vous voyez ce chiffre apparaître.

**M. le PRÉSIDENT.**- M. GUIGNARD est rassuré. Je voudrais me féliciter du travail et de la convergence des différents maires sur ce sujet qui est évidemment complexe et féliciter tout particulièrement Christine GARNIER qui le porte depuis plusieurs mois, plusieurs années et qui, je crois, a été un artisan inlassable de ce sujet qui nous permet aujourd'hui de délibérer dans de bonnes conditions.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité des suffrages exprimés avec 4 voix contre : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.**

#### XIX. VALIDATION DU PLAN LOCAL D'APPLICATION DE LA CHARTE D'INSERTION (PLACI)

**M. CHAZAL.-** Cette charte, conformément à la loi du 21 février 2014, pose les principes structurants pour la mise en œuvre des clauses sociales dans les projets de renouvellement urbain. Pour l'Oly, Montgeron et Vigneux-sur-Seine. La Croix Blanche pour Vigneux-sur-Seine, la Plaine Cinéaste pour Epinay-sous-Sénart et les Hautes Mardelles pour Brunoy. Au-delà des objectifs quantitatifs en termes de nombre d'heures réservées à l'insertion, elles doivent s'inscrire dans une politique plus globale d'accès à l'emploi et à la formation des habitants des différents quartiers prioritaires.

Cette charte sera pilotée par le service Politique de la Ville dont la rédaction a été réalisée en collaboration avec les acteurs de l'emploi, de l'insertion, les bailleurs, les services emploi et renouvellement urbain de l'Agglomération.

Sur les **objectifs quantitatifs**, il s'agit de :

- réserver 5 % minimum du nombre total des heures travaillées dans le cadre des opérations financées par l'ANRU ;
- réserver 10 % du nombre total des heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la gestion urbaine de proximité ;
- réserver une partie des embauches liées à l'ingénierie des projets, au fonctionnement des équipements et aux actions d'accompagnement prioritairement aux habitants des quartiers prioritaires.

Sur les **objectifs qualitatifs**, il s'agit de :

- développer la formation des publics éloignés de l'emploi ;
- favoriser les sorties de parcours sur des emplois stables et pérennes ;
- augmenter le nombre de femmes bénéficiaires de la clause d'insertion.

Ces objectifs sont destinés prioritairement aux habitants des différents quartiers Politique de la Ville des trois villes concernées par les projets ANRU, ainsi qu'à l'ensemble des habitants des 7 quartiers Politique de la Ville de l'Agglomération. Ils s'adressent plus largement à tous les publics rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle et résidant dans l'une des communes de notre Agglomération.

En tant que porteur de projet, la Communauté d'Agglomération est chargée de cette mise en œuvre. Nous nous organiserons donc de cette manière : le service Politique de la Ville assurera le pilotage global de sa mise en œuvre ; le service renouvellement urbain apporte son appui technique et la rédaction des clauses d'insertion et en collaboration avec le service emploi qui sera identifié comme la structure opérationnelle pour la mise en œuvre et l'animation du PLACI. Il mobilisera et

accompagnera les maîtres d'ouvrage et les partenaires dans la mise en œuvre des heures d'insertion, mettra en relation les offres d'emploi en insertion et candidats et proposera, en lien avec les acteurs locaux de l'emploi, des actions visant la mobilisation, la qualification professionnelle et l'accès et le maintien dans l'emploi des publics. Il effectuera également le suivi des heures d'insertion auprès de l'ensemble des maîtres d'ouvrage et assurera l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs stipulés dans cette charte.

**M. GUIGNARD.**- Nous nous réjouissons de l'existence de ce dispositif réglementaire visant à redonner des emplois aux habitants des quartiers prioritaires. La demande que nous souhaitons faire, c'était d'obtenir chaque année un bilan de ce plan pour savoir où on en est, comment cela se passe et si on respecte bien les impératifs réglementaires.

**M. CHAZAL.**- On vous communiquera ce bilan sans souci.

**M. le PRÉSIDENT.**- Il faut que l'on s'en empare. Les objectifs peuvent être atteints mais ils peuvent être dépassés aussi ; on peut être en retrait si les acteurs ne s'en emparent pas. C'est effectivement une bonne chose.

Nous passons au vote sur la délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité.**

## XX. RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE 2020

---

**M. CHAZAL.**- Les contrats de Ville des deux anciennes agglomérations fixent les orientations en matière de Politique de la Ville, conformément aux piliers thématiques sur : la cohésion sociale, le cadre de vie et renouvellement urbain, le développement de l'activité économique et de l'emploi et les valeurs républicaines.

La loi dite « Engagement et Proximité » rend la présentation de ce rapport facultative. Pour autant, nous avons décidé de poursuivre la présentation annuelle de ce rapport à notre assemblée. Il convient de rappeler les principales orientations du contrat de ville, présenter l'évolution de la situation de nos quartiers prioritaires, retracer les actions menées au bénéfice des habitants et déterminer les perspectives d'évolution, au regard des résultats obtenus.

Ce rapport a été élaboré en concertation avec les communes, les principaux signataires des contrats de Ville. Il a également été soumis pour avis aux différents conseils citoyens et leurs contributions ont été intégrées au projet de rapport de la Politique de la Ville.

J'en profite pour remercier le service Politique de la Ville pour toutes les actions menées.

**M. GUIGNARD.**- Trois commentaires sur ce rapport de la Politique de la Ville.

Mon premier commentaire concernera nos jeunes qui s'entretuent sur le territoire. C'est vraiment le pire qui nous arrive. Nous devons mettre toute notre énergie et plus de moyens pour pacifier nos quartiers, notamment en développant une politique ambitieuse de prévention. Pour nous,

l'augmentation du nombre de séjours pour les jeunes en dehors du territoire durant les vacances scolaires serait en mesure de vaincre la monotonie de la vie dans les quartiers.

Mon deuxième commentaire portera sur le manque de professionnels de santé. Pour illustrer mon propos, et à titre d'exemple, je voudrais faire un point sur le nombre de médecins généralistes de la commune de Draveil. Pour environ 30 000 habitants, nous avons 14 médecins généralistes en 2020. Actuellement, nous n'en avons plus que 9. Les circonstances des deux derniers départs sont inquiétantes : un suicide et un départ anticipé laissant les patients sans solution. La catastrophe est devant nous.

A cause d'un manque de généralistes, ce sont des milliers de patients qui ne peuvent plus se soigner correctement. Nous pensons que nous n'en faisons pas assez dans notre Agglomération. Il s'agirait nous semble-t-il de proposer de bonnes conditions d'exercice afin d'attirer sur notre territoire de nouveaux médecins. Cela contribuerait également à lutter contre l'épuisement professionnel, burn out, trop fréquent dans les professions médicales.

Le centre de santé prévu à Montgeron qui serait en lien avec l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges me semble-t-il serait en mesure de répondre aux attentes de la population en matière de soins et de prévention.

Une généralisation sur tout le territoire de ce type de centre ne pourrait-il pas être la solution ?

Mon troisième commentaire sera sur les avis des conseils citoyens. En fin de rapport, vous avez l'avis de presque tous les conseils citoyens. Ceux-ci ont évoqué les moyens qui n'étaient pas mis à leur disposition pour travailler correctement. C'est quand même dommage à une époque où l'engagement citoyen est si rare.

Enfin, deux conseils n'ont pas fait de réponse, il s'agit des Hautes Mardelles et des Bergeries. Nous nous questionnons sur le fonctionnement effectif de ces conseils. Pouvez-vous nous éclairer ?

**Mme LANDRAU.**- Quand on voit les événements que l'on a traversés, notamment à Draveil, je ne crois pas qu'on vous ait beaucoup vus sur le terrain au moment où il fallait être dans les quartiers auprès des jeunes, je pense notamment à la mort de Saïdou.

Sur votre remarque concernant les médecins généralistes, on en a parlé en conseil municipal, il y a un cabinet qui ouvrira à la rentrée et là aussi nous sommes preneurs si vraiment vous avez des solutions miraculeuses pour trouver des médecins. On sait quand même que c'est l'ensemble du territoire qui est carencé, c'est un peu facile de toujours nous dire « vous avez les recettes » mais, concrètement, cela n'est pas si simple.

**M. GUIGNARD.**- Vous connaissez aussi notre solution : le centre municipal de santé. En prenant la main sur un centre municipal de santé, on peut embaucher des médecins salariés qui seraient, j'en suis sûr, très contents de venir travailler ici et je suis sûr qu'il y a de nombreux médecins qui veulent se mettre en salariat et qui seraient très contents de venir dans nos territoires.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je serais ravi, Monsieur GUIGNARD, que vous ayez raison mais, malheureusement, il ne suffit pas d'avoir de l'immobilier pour avoir les femmes et les hommes à

l'intérieur, surtout sur un territoire comme le nôtre qui ne forme pas ses médecins et qui subit l'attraction de Paris et de la province.

Nous œuvrons, et ce qui a été rappelé tout à l'heure au travers d'une question que vous avez posée concernant les attributions de subventions, à l'échelle de l'Agglomération et du département pour essayer d'être attractifs, mais il y a du travail.

**M. CHAZAL.**- Je voudrais apporter des précisions, notamment sur les violences inter-quartiers que nous avons subies ces derniers mois et les différents dispositifs que nous avons mis en place et avec réaction, en lien avec notre police nationale et différentes polices municipales et notamment les acteurs socioéducatifs.

Dans notre rapport, nous avons détaillé pages 36, 37 et 38 toutes les actions et les dispositifs que nous avons mis en place, notamment la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, avec différents axes qui sont détaillés dans le rapport, les actions engagées aussi face aux violences inter-quartiers et notamment différentes réunions avec le préfet de l'Essonne où nous avons validé une présence renforcée de la PM et de la PN dans les quartiers et dans les abords de nos établissements ; la création d'un groupe de partenariat opérationnel intercommunal que l'on appelle GPOI avec les communes de Draveil, Vigneux-sur-Seine, Montgeron et Yerres, puisque nous avons un lien entre les différents établissements ; développer des mesures de rappel à l'ordre par les différentes mairies, développer les moyens de communication entre l'Education nationale, les forces de l'ordre et les villes pour répondre aux situations d'urgence.

Il y a également un volet sur l'éducation et la prévention pour développer différentes actions comme le sport, la santé, la prévention, les créations artistiques et différentes soirées débats.

Le rapport vous détaille vraiment toutes les actions que nous avons pu mettre en place et notamment développer un partenariat un peu plus important avec la justice et proposer la création de cellules locales de suivi individualisé pour encadrer et orienter nos jeunes.

Le groupe de partenariat opérationnel s'est réuni à plusieurs reprises avec les différents maires et les différents responsables de la police et nous avons également intensifié la présence de notre prévention spécialisée sur notre territoire. Aujourd'hui, je pense que nous avons mis tous les outils, utilisé tous les outils et tous les moyens pour essayer d'y répondre. Quand les drames arrivent, on en entend bien plus souvent mais sachez qu'au quotidien, nous déminons des situations. Le travail qui est fait avec l'Education nationale, la police et les différentes collectivités a permis d'éviter bien d'autres drames. Il faut aussi saluer le travail de nos professionnels sur le terrain car ce n'est pas facile tous les jours, comme vous le savez.

Sur le volet santé, vous avez en pages 30, 31, 32 et 33 toutes les actions qui ont été menées l'année dernière, notamment avec la campagne Octobre Rose - vous avez dû très certainement y participer -, les différents dépistages qui ont été organisés sur notre territoire et également, pour revenir sur nos professionnels de santé, qui est une réelle difficulté sur nos communes, j'en veux pour preuve sur la commune de Vigneux-sur-Seine où nous avons pu créer nos deux maisons de santé pluridisciplinaire, on peut s'en féliciter. Nous aidons également l'ensemble des communes de l'Agglomération à utiliser le soutien à l'installation de nos différents professionnels de santé sur le

territoire, puisque notre Agglomération a pu mettre en place ce dispositif pour accueillir des médecins généralistes avec des primes d'installation. C'est détaillé dans le rapport.

Nous avons aussi la réalisation des guides Santé pour nos différentes structures et la création de deux communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), qui sont sous l'impulsion de l'Agence régionale de la santé sur une partie du Val d'Yerres Val de Seine qui regroupe environ 600 professionnels de santé, avec comme objectif de coordonner ces professionnels pour justement rendre le territoire plus attractif sur nos différentes installations.

Je vais pouvoir vous répondre sur les avis des Conseils de citoyens, dont vous savez que c'est l'Etat qui porte ce dispositif mais pour la ville de Brunoy, je n'ai pas le retour du pourquoi nous n'avons pas eu d'avis sur ce sujet. Sur les Bergeries, j'ai pu m'entretenir avec la présidente dernièrement, en début de semaine, et elle n'a tout simplement pas eu le temps de nous donner son avis sur le Conseil. Nous avons eu une réunion de travail il y a quelques jours avec la présidente du Conseil de citoyens des Bergeries. Des projets sont déposés. Tout se passe bien sur les Bergeries.

**M. le PRÉSIDENT.-** Bruno GALLIER pourrait-il nous éclairer sur les Hautes Mardelles ?

**M. GALLIER.-** Je voudrais totalement rassurer M. GUIGNARD. J'ignore les raisons précises de l'absence de signature du Conseil de citoyens des Hautes Mardelles mais, pour autant, je peux vous rassurer : ce Conseil de citoyens continue de fonctionner, avec l'usure du temps. Ce sont des instances qui, sur la durée, sont parfois difficiles à maintenir, mais en tous les cas il est toujours très présent et contribue à un certain nombre d'actions Politique de la Ville et porteur de projets avec les services de la Ville et je rencontre très régulièrement le président.

**M. le PRÉSIDENT.-** Je crois que nous avons épuisé le sujet et que vous pouvez me donner acte que ce rapport a été présenté et débattu.

### **Il est donné acte du rapport Politique de la ville 2020.**

#### **XXI. PROJET D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DU VAL D'YERRES**

**Mme PELLON.-** Comme précisé dans la note explicative, le précédent projet étant arrivé à échéance, il convient de le renouveler pour une période de cinq ans. La première partie se compose d'un état des lieux et d'un bilan.

Nous pouvons retenir du bilan :

- l'évolution de la formation musicale traditionnelle,
- la mise en place d'ateliers de Musiques Anciennes et des cours de MAO,
- le développement des orchestres,
- la création d'un DEM Musiques Actuelles Amplifiées,
- la création d'un Coursus Horaires Aménagés Voix,
- la rénovation de toutes les salles de musique a été effectuée ainsi que le renouvellement du parc instrumental.

Nous pouvons constater que le conservatoire est bien intégré dans la vie culturelle du territoire.

Concernant le nouveau projet, ses principaux axes sont :

- une offre renouvelée en éveil et en initiation ;
- dynamiser l'offre pédagogique du département Danse en créant une offre de loisirs qui permettrait d'accueillir un public plus large culturellement et socialement ;
- développer des classes de musiques anciennes ;
- étendre son accueil aux personnes en situation de handicap ;
- envisager la création d'un CPES. Ce sont des classes préparatoires à l'enseignement supérieur car la mission du conservatoire est d'accompagner et de former les professionnels de demain. Actuellement, il n'existe aucun CPES en Essonne.

Le conservatoire devra également s'ouvrir aux nouvelles technologies et développer des partenariats avec l'Education nationale. Une forte demande d'intervention en milieu scolaire par des enseignants du MIST a été exprimée par certaines villes du territoire.

Pour conclure, c'est un document important, tant sur le contenu que sur le nombre de pages. J'ai synthétisé au maximum. Je tenais à remercier l'ensemble des équipes du conservatoire pour le travail effectué.

Le conseil d'établissement du CRDC s'est réuni et a approuvé le projet à l'unanimité. Le Bureau communautaire consulté et la commission Culture Sport entendue, il vous est proposé d'approuver ce nouveau projet d'établissement.

**Mme CIEPLINSKI.**- Les conservatoires des communes de l'ex-Val d'Yerres se sont donc réunis il y a quelque temps pour créer ce conservatoire à rayonnement départemental du Val d'Yerres nommé CRD. Aujourd'hui, les conservatoires à rayonnement communal de l'ex-Val de Seine gardent leur autonomie pédagogique et tarifaire. Il est néanmoins indiqué en introduction de ce projet d'établissement qu'une harmonisation entre les trois CRC, conservatoires à rayonnement communal, est envisagée. Pouvez-vous nous indiquer si un calendrier est prévu pour étudier cette harmonisation ? Pouvez-vous nous dire avec le recul, aujourd'hui, côté ex-Val d'Yerres, les avantages et inconvénients de ce regroupement pour l'ensemble des parties prenantes, les usagers, les salariés, l'Agglomération ?

Sur le contenu du projet d'établissement en lui-même, nous notons que des actions sont prévues pour développer l'accueil aujourd'hui insuffisant des personnes en situation de handicap. Les actions prévues dans le projet d'établissement sont :

- vérification des autorisations auprès de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité de l'ensemble des locaux,
- possibilité d'accueil sur chaque site, ascenseurs, toilettes, salles, indiqués sur les brochures du conservatoire dès la rentrée 2021,
- mise en place d'un partenariat pérenne avec les différentes structures du territoire : IME, classes ULIS afin d'assurer un accueil et une continuité d'ouverture,
- nomination d'un référent Handicap afin d'assurer l'encadrement et la formation des enseignants spécialisés,

- réflexion sur la prise en compte du handicap dans la politique globale de l'établissement avec réflexion autour du cursus du parcours des personnes en situation de handicap au sein du cursus traditionnel, du suivi individualisé et d'un enseignement spécialisé dans le cadre de cursus adapté.

Nous sommes tout à fait favorables à la mise en œuvre de toutes ces actions prévues au projet d'établissement mais plus que cela, nous serons vigilants à ce qu'il y ait une traduction concrète et que l'on ne reste pas au niveau de l'intention, mais que l'on passe bien à l'action.

Cela étant dit, nous sommes tout à fait favorables à ce projet d'établissement et nous vous remercions de bien vouloir nous apporter les réponses aux quelques questions faites en préambule.

**Mme PELLON.**- Le travail d'harmonisation des tarifs et des cours des premiers cycles a commencé avec tous les conservatoires du Val d'Yerres. Cela a commencé début de l'année, cela continue et la prochaine réunion aura lieu en mai. Nous vous tiendrons informés.

**M. le PRÉSIDENT.**- Et sur le recul des avantages sur le regroupement des conservatoires du Val d'Yerres ?

**Mme PELLON.**- Je n'ai pas suffisamment de recul pour vous donner les avantages et les inconvénients pour le moment.

**M. le PRÉSIDENT.**- Ce serait intéressant. Je ne sais pas si l'Administration peut nous éclairer.

**M. DAMIATI.**- Je peux apporter quelques éléments de réponses, si vous le souhaitez.

En fonction des questions qui ont été posées, le premier avantage que nous avons vu sur le regroupement des conservatoires, c'est d'abord la mise en réseau des activités, des spectacles qui ont pu être mis en commun et surtout un travail qui a été réalisé avec les quatre conservatoires - les trois conservatoires communaux et le conservatoire à rayonnement départemental. C'est le travail qui a pu être fait sur des spectacles qui ont été mis en commun. Après l'année que nous venons de vivre, on a parfois tendance à l'oublier, mais c'est un réel travail mis en commun. C'est aussi une facilité pour les usagers puisque, auparavant, ils ne pouvaient pas accéder à l'un ou l'autre des conservatoires, ce qui est le cas aujourd'hui.

Vous disiez tout à leur, Madame CIEPLINSKI, et Sabine le rappelait, un travail est en cours pour avoir une certaine cohérence au niveau des activités et au niveau des tarifs. Le Président disait que ce n'est pas simple, on y travaille, il y a des réunions qui sont faites et il est vrai que c'est la volonté. Un des avantages c'est vraiment cette cohésion au niveau du territoire qui n'existait pas forcément, en tout cas sur notre territoire, et le travail en commun qui est fait aussi bien dans les conservatoires pour les usagers mais aussi pour les spectateurs. Ici même, dans cette salle, le dernier spectacle qui avait été fait par les quatre conservatoires était un spectacle sur le Tango. Cela a été une vraie réussite. C'est quelque chose qui va être remis à l'ordre du jour, je l'espère, dans les prochains mois et dans les prochaines années.

**Mme CIEPLINSKI.**- Monsieur DAMIATI, peut-être sera-t-il bon de programmer, dans une prochaine commission Culture, l'état d'avancement des travaux en cours coté ex-Val d'Yerres pour avoir un éclairage et des explications techniques qui seraient peut-être :

1. prématurés aujourd'hui de ce que j'entends et
2. trop détaillés pour cette instance.

**M. DAMIATI.**- La situation actuelle de la pratique des différentes activités, qu'elles soient sportives ou culturelles, n'a pas permis réellement d'avancer aussi vite que nous l'aurions souhaité, parce qu'on avait du mal à se réunir. Nous avons eu une réunion en présentiel la dernière fois, mais c'était assez exceptionnel et on s'en réjouissait tous, on a cette volonté mais, comme vous le disiez assez justement, il est un peu prématuré pour vous donner des éléments précis.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je vous propose d'adopter ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité.**

XXII. DESAFFECTATION DE LA BIBLIOTHEQUE « LE GRENIER » A BOUSSY-SAINT-ANTOINE

**M. le PRÉSIDENT.**- S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote sur la délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité.**

XXIII. MODIFICATION DU DISPOSITIF DE PRESENTATIONS D'ACTION SOCIALE INSTAURE PAR DELIBERATION N° 2018-031 DU 9 AVRIL 2018

**M. ODOT.**- La Communauté d'Agglomération, comme tout employeur territorial, a mis en place des prestations d'action sociale au bénéfice de ses agents et de leurs familles. Elle le fait par deux biais : soit en en confiant la gestion, pour certaines d'entre elles, aux organismes à but non lucratifs dédiés à cette fin, comme le CNAS ou l'association COS Val d'Yerres Val de Seine (Comité des Œuvres Sociales), soit en les versant directement aux agents.

La nature et la définition des prestations qui seraient versées directement aux agents ont fait l'objet d'une délibération en avril 2018. A l'usage et à l'expérience de la situation, il semble souhaitable, et c'est l'objet de la délibération qui est soumise à votre vote ce soir, de compléter le dispositif en permettant le versement et l'attribution directe de chèques-cadeaux au personnel lorsque les circonstances le justifient.

Ce qui en est à la source, c'est notamment la situation sanitaire et les fêtes de Noël, les festivités autour de l'arbre de Noël 2020 qui ont dû être supprimées. L'idée est de pouvoir, dans ce cas, donner des chèques-cadeaux au personnel pour compenser cette suppression. C'est vraiment un outil de souplesse qui nous permet de gérer des circonstances exceptionnelles. Il ne s'agit en aucun cas de vouloir « dématérialiser » l'arbre de Noël. C'est juste de pouvoir permettre, lorsque les

circonstances exceptionnelles le justifient, d'attribuer ces chèques-cadeaux en lieu et place de ce que l'on aurait pu ou dû faire normalement.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la modification de la délibération de 2018, d'ouvrir la possibilité d'attribution directe de chèques-cadeaux, dire que cette prestation concerne l'ensemble des personnels, quel que soit leur statut (fonctionnaires, stagiaires, titulaires, contractuels), affectés sur un poste à temps complet, à temps non complet ou bien exerçant leur fonction à temps partiel, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

La commission Ressources en a discuté le 29 avril, il y a eu un vote favorable avec une abstention. Le Comité technique s'est réuni le 6 mai et a émis un avis favorable à l'unanimité des deux collègues.

**M. CARRÈRE.**- Une précision parce que la loi fait obligation aux collectivités de servir de l'action sociale, comme cela a été rappelé, à leurs agents et c'est une bonne chose, c'est même devenu un argument pour les recruteurs, tant on sait que les rémunérations ne sont pas toujours attrayantes dans la fonction publique territoriale. Notre COS a fait le choix d'adhérer au CNAS, comme cela a été dit et soutenu dans cette décision par la collectivité, ce qui permet de s'assurer d'une distribution équitable des prestations servies.

Sur le point qui nous occupe, compte tenu de la situation sanitaire que nous traversons depuis plus d'un an, il s'agit de compenser l'absence d'arbres de Noël fin 2020 par l'attribution de chèques-cadeaux. Comme cela a été dit en commission, il s'agit d'un choix s'opérant sur l'année 2020 et n'ayant pas vocation à être reconduit, en dehors des dispositifs existants. Il va de soi que cette attribution devra se faire selon les critères liés à la composition familiale et à la catégorie de l'agent, comme cela nous a été annoncé. Nous demandons que cette année, si la situation sanitaire le permet, l'arbre de Noël se tienne sous des formats identiques à l'existant des années précédentes. C'est en effet souvent l'occasion d'un moment familial et convivial autour d'un événement culturel qu'il y a lieu de préserver. Nous sommes donc favorables à cette modification.

**M. le PRÉSIDENT.**- C'est parfait.

Nous partageons évidemment le souci de revenir à des rendez-vous conformes à ce qui existait dans le monde d'avant.

Nous passons au vote sur la délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité.**

#### XXIV. MOYENS AFFECTÉS AUX GROUPES D'ÉLUS

**M. le PRÉSIDENT.**- Concernant les moyens affectés aux groupes d'élus, je crois qu'il y a eu un échange avec notamment le groupe RGE sur le sujet et cette délibération définit le local mis à disposition, le matériel informatique, ainsi que des frais de fonctionnement pris en charge par l'Agglomération, sachant qu'il n'y a qu'un groupe d'élus de constitué actuellement au sein du Conseil Communautaire.

**M. CARRÈRE.**- De façon très brève, puisqu'on a déjà eu l'occasion d'échanger sur le contenu de cette notice, avec laquelle nous sommes d'accord, on a juste une problématique à régler sur la question de l'accès à un certain nombre d'abonnements pour lesquels on nous demande d'avoir des adresses @vyvs.fr dont nous ne disposons pas aujourd'hui, ce qui nous empêche d'accéder à un certain nombre de consultations d'abonnements. Il serait bon que l'on puisse essayer de régler cela rapidement, car cela dure depuis un moment maintenant. Merci.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je vous remercie de votre intervention. Je m'interrogeais à savoir si les membres du Conseil Communautaire ont une adresse VYVS.

**Dans la salle :** Non.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je vais regarder s'il y a un problème technique ou si c'est d'une autre nature. Nous passons au vote sur la délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité.**

XXV. MODIFICATION DES DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AEROPORT D'ORLY

**Mme CARILLON.**- Je vous propose un changement de représentant au sein de la Commission consultative. Suite à la démission d'Annie FONTGARNAND, Olivier CLODONG se propose de la remplacer.

**M. SELLAMI.**- Cette délibération porte sur le renouvellement des représentants de notre Agglomération auprès de la Commission consultative sur l'environnement de l'aéroport d'Orly. Lorsqu'on pense à cette instance, on pense évidemment aux nuisances aériennes, mais les aéroports sont également de vrais réservoirs de biodiversité. Sur la grande couronne parisienne, par exemple, 50 % des prairies sont situées dans les espaces aéronautiques.

Il se trouve qu'Annie FONTGARNAND est conseillère déléguée en charge de la biodiversité au sein de notre Agglomération et, sauf erreur de ma part, depuis un an, nous n'avons jamais abordé le sujet de la biodiversité, à l'exception de la question orale que nous avons posée lors du dernier conseil en février. Nous avons d'ailleurs vu avec satisfaction, dans le relevé de décision dont il a été question au tout début, que l'Agglomération avait candidaté pour un appel à projet auprès de l'Office français de la biodiversité (OFB).

La thématique biodiversité est-elle abordée au sein de cette commission où nous sommes représentés ? Deuxième élément de la question, est-il possible en quelques mots de nous dire sur quoi porte la candidature que l'Agglomération a déposée auprès de l'Office français de la biodiversité ? Sans rentrer dans le détail, bien sûr, mais quelles thématiques ?

**Mme CARILLON.**- Même si ce n'est pas l'objet de cette délibération, par rapport à la biodiversité, il est vrai que nous venons de valider notamment un atlas de la biodiversité, ce qui a été un énorme

travail. Nous travaillons sur ce sujet avec Mme FONTGARNAND qui vous présentera certainement le rapport à la prochaine commission.

On a déjà validé tous les représentants. Il s'agit ici uniquement d'un switch, c'est-à-dire remplacer Mme FONTGARNAND par M. CLODONG au sein de la commission consultative de l'aéroport d'Orly qui est une instance qui se réunit régulièrement pour discuter, débattre, défendre les intérêts environnementaux des communes et des habitants, notamment du Val d'Yerres Val de Seine, mais pas seulement.

**M. SELLAMI.**- Pour être certain de bien comprendre ce qui vient d'être dit : nous avons validé un atlas de biodiversité ? Il me semble que l'appel à projet en question était de déposer un appel à projet au titre du dispositif atlas de la biodiversité.

**Mme CARILLON.**- On est complètement hors sujet. On est là sur la commission consultative d'Orly et pas du tout sur la biodiversité. Je ne sais pas si vous avez un souci pour valider le switch entre M. CLODONG et Mme FONTGARNAND mais il s'agit uniquement de cela. Si on est partis sur la charte de la biodiversité, cela n'est pas du tout l'objet.

**M. le PRÉSIDENT.**- Vous avez manifestement posé une question à laquelle vous connaissiez la réponse. Je ne crois pas que l'atlas soit établi et c'est bien sur cet atlas que nous avons sollicité l'Office français de la biodiversité. Ne vous inquiétez pas, Annie FONTGARNAND aura l'occasion de reparler de ce point et des travaux qui sont actuellement menés avec l'ONF sur la Forêt de Sénart lors, sans doute, d'un Conseil Communautaire d'ici la fin de cette année, puisque la biodiversité est également au cœur des préoccupations de l'Exécutif communautaire.

Je vous propose de valider la désignation des membres telle qu'elle vous a été soumise. Y a-t-il des demandes de vote à bulletin secret ? (*Non.*)

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.**

XXVI. DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AUPRES DE L'ASSOCIATION AMORCE

**Mme CARILLON.**- Il s'agit là aussi de désigner des délégués titulaires, un titulaire et un suppléant, auprès de l'Association AMORCE qui accompagne les collectivités et les acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau. Je vous présente ma candidature et celle de Romain COLAS, en lien avec nos délégations respectives.

**M. le PRÉSIDENT.**- La première comme titulaire et le second comme suppléant.

**M. SELLAMI.**- Nous tenons avant tout, et j'espère ne pas être hors sujet, à féliciter les membres du Bureau des maires à avoir adhéré à l'Association AMORCE, qui propose de très nombreuses ressources comme vient de le rappeler Mme CARILLON.

On nous demande de désigner un représentant et un suppléant auprès de cette association. Fort bien. Ce qui nous importe avant tout, c'est comment ce représentant compte participer aux travaux. Sera-t-il possible de participer à tous les événements et à toutes les ressources organisés et proposés par cette Association ? Pour information, huit webinaires et réunions de formation ont été organisés sur le seul mois de mai et 16 en juin.

Je ne pense pas qu'il soit possible d'assister à tout cela ou au moins de participer à une partie des travaux en tant qu'élus. Les services vont-ils pouvoir participer à ces webinaires dont les sujets sont très intéressants ? Je voudrais juste en citer deux ou trois : webinaire le 19 mai sur la tarification incitative déchets ; le 23 juin, un forum technique service d'accompagnement pour la rénovation ; le 1<sup>er</sup> juillet, rénovation des bâtiments publics : quelles obligations, quels outils ?

Je ne vais pas en dire plus. La question est : les services pourront-ils participer à ces événements et donc se former ?

**M. le PRÉSIDENT.**- Vous m'avez donné une explication à l'agenda de Mme CARILLON pour les mois de mai et juin. J'imagine que les services pourront participer quand même.

**Mme CARILLON.**- Oui, les services peuvent participer et vous avez la réponse dans votre question.

**M. le PRÉSIDENT.**- Peut-on procéder à un vote sans bulletin secret ?

Il n'y a pas de problème, apparemment.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.**

XXVII. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ENERGIE (CCPE) DU SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE (SMOYS)

---

**Mme CARILLON.**- Je vous propose Nicole LAMOTH pour cette représentation.

**M. le PRÉSIDENT.**- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.**

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous avons terminé avec l'ordre du jour.

J'ai été saisi de quelques questions orales et d'une motion.

#### QUESTIONS ORALES

---

##### **Question n° 1**

**M. GUIGNARD.**- Le 15 mars 2021, vous avez publié sur le site internet et la page Facebook de la Communauté d'Agglomération une actualité avec le titre « Aidons les Restos du Cœur à trouver un local ! ».

Par cet appel à la population, aux entreprises et aux mairies, vous proposez de signaler à cette association un ou des locaux disponibles. Cependant, vous ne donnez aucune indication sur le soutien financier que l'Agglomération pourrait apporter à cette solution d'hébergement ; vous ne proposez pas non plus que l'Agglomération elle-même (ou les communes qui la composent) mette à disposition gracieusement un local.

Pourtant, avec notre budget de plus de 100 millions d'euros, il nous semble possible de faire beaucoup mieux. Il nous semblerait même possible d'aider cette association d'intérêt communautaire, et même national, à ouvrir une antenne également sur l'ex-Val de Seine.

En s'impliquant davantage pour l'hébergement durable des Restaurants du Cœur, ce serait pour l'Agglomération l'occasion d'ajouter le mot « solidarité » à son projet de territoire. Il n'est pas trop tard pour bien faire, les bonnes idées peuvent venir de toutes parts.

La question que nous nous posons est la suivante : l'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine a-t-elle l'intention de prendre en charge l'hébergement d'une ou plusieurs antennes des Restaurants du cœur, afin que ceux-ci puissent faire perdurer leurs actions auprès de la population la plus en difficulté de notre territoire, aussi longtemps que cela sera nécessaire ?

**M. le PRÉSIDENT.**- Il ne vous a pas échappé que c'est un point qui nous préoccupe, évidemment. C'est la raison pour laquelle l'Agglomération s'est fait le relais de la demande des Restos du Cœur de trouver un local sur le territoire. Il ne vous a pas échappé également que la compétence sociale était une compétence communale et pas une compétence intercommunale. Cela fait partie des sujets de frontières sur lesquels on a des discussions régulières, c'est la question de la politique de lutte contre les violences faites aux femmes, c'est la question des associations sportives dont certaines ont manifestement un caractère communal mais d'autres ont un caractère intercommunal. L'intercommunalité commence-t-elle à deux communes, trois communes, quatre communes ? Ce sont des débats que nous avons entre nous pour essayer de déterminer au mieux le périmètre.

S'agissant des Restos du Cœur, le sujet n'a pas été porté pour l'instant au niveau de l'Agglomération pour les raisons que j'évoquais, qui sont des raisons juridiques. S'il y avait une volonté différente de la part des communes, on pourrait examiner ce point mais derrière, il y aurait sans doute d'autres questions qui viendraient, le Secours Populaire qui est à Yerres, à Montgeron ; d'autres associations caritatives qui sont déjà portées par les communes et qui pourraient légitimement demander à rentrer dans le giron de l'Agglomération. C'est la raison pour laquelle on a privilégié jusqu'à présent une solution communale.

Au moment où nous nous parlons, je n'ai pas de solution à vous annoncer mais je sais que des discussions - Bruno GALLIER vient de me le souffler à l'oreille - sont en cours sur la commune de Brunoy et j'espère qu'elles pourront aboutir. Vous pouvez être assurés que tous les élus de l'Agglomération et le Président de l'Agglomération feront en sorte d'aider à l'aboutissement d'une solution pour les Restos du Cœur.

Nous passons à la deuxième question.

### **✚ Question n° 2 : Eau potable**

**M. CARRÈRE.**- Les contrats de distribution de l'eau potable arrivant à échéance le 31 décembre 2023, quel est le calendrier de mise en place de la régie publique de l'eau que vous nous avez dit appeler de vos vœux ?

**M. le PRÉSIDENT.**- Je me permets de vous corriger : je n'ai jamais dit que j'appelais de mes vœux la régie publique de l'eau, j'ai indiqué que je souhaitais une maîtrise publique des outils de production. Quant au mode de gestion, il est forcément sous le contrôle de la collectivité publique, mais il y a plusieurs façons de gérer : la régie, la délégation, etc. ; il y a d'autres formes diverses et variées.

Pour répondre plus précisément à votre question, vous savez que les contrats arrivent à échéance en 2023, à des dates qui ne sont pas uniformes, puisque cela va du 31 mars pour Brunoy et Crosne au 31 décembre pour Vigneux-sur-Seine, Draveil et Epinay-sous-Sénart. Nous allons bien évidemment nous saisir de cette question.

Vous savez sans doute qu'il y a des discussions en cours avec d'autres agglomérations sur les usines de production d'eau potable sur le territoire. J'étais encore hier à une réunion sur le sujet avec Christine COTTE et Romain COLAS. Le prochain Bureau communautaire sera d'ailleurs appelé à commencer à échanger sur cette question et sur les solutions d'achat d'eau en gros, pour faire simple. Evidemment, les solutions qui seront ou non retenues s'agissant de ces achats en gros auront un impact sur les futurs contrats qui seront élaborés à l'échéance de 2023.

C'est un sujet dont nous commençons à nous emparer dans le cadre d'une discussion avec les intercommunalités et en fonction des orientations qui seront arrêtées par notre territoire avec nos collègues des autres agglomérations, nous conduirons le moment venu tout ce qui doit être fait avec sans doute un accompagnement juridique et technique sur la démarche. J'imagine que c'est avant la fin de cette année et bien avant d'ailleurs, sans doute après les vacances d'été, que nous devons lancer la procédure pour pouvoir répondre à la question que vous vous posez.

C'est un sujet qui va commencer à venir et je vous propose qu'il reste au niveau des commissions, dans un premier temps, mais que les commissions puissent se saisir de ces questions afin de les traiter et qu'à partir de la rentrée, on puisse échanger de façon pluraliste sur cette question qui est évidemment extrêmement importante.

### **✚ Question n° 3 : PCAET**

**M. SELLAMI.**- Au-delà des ateliers du PCAET qui devraient se tenir dans le courant de l'année et dont nous avons déjà demandé en vain le calendrier, comment seront construits les plans d'actions et les indicateurs du PCAET ?

**M. le PRÉSIDENT.**- Votre intervention a au moins le mérite de poser les dates. J'imagine qu'elles étaient faites avant, mais je les ai sous les yeux. Je me propose de vous les partager et on vous fera un mail pour vous les rappeler. Différents ateliers se tiennent entre le 9 et le 17 juin prochain. Je vous propose que l'on fasse un mail à l'ensemble des conseillers communautaires pour vous indiquer ces ateliers.

C'est donc au regard de la synthèse de ces échanges que le bureau d'études va proposer le plan d'actions à inscrire dans le PCAET pour chaque thématique abordée. Je pense donc que cette question pourra être abordée lors du prochain Conseil Communautaire ou le suivant, parce que c'est peut-être un peu ambitieux de se fixer comme objectif le 8 juillet. En tout état de cause, nous aurons à débattre de ces objectifs très prochainement en Conseil Communautaire après que les ateliers se soient réunis.

---

MOTION RELATIVE A LA REVOCATION DE GEORGES TRON EN CONSEIL DES MINISTRES

---

**M. le PRÉSIDENT.**- J'ai été saisi ensuite d'une motion de M. GUIGNARD.

**M. PRIVAT.**- Je souhaiterais prendre la parole avant que M. GUIGNARD ne présente la motion.

**M. le PRÉSIDENT.**- Vous pourrez intervenir dès que M. GUIGNARD aura présenté la motion.

**M. GUIGNARD.**- Le 17 février 2021, M. Georges TRON a été reconnu coupable de viol et agressions sexuelles en réunion par la Cour d'assises d'appel de Paris. Les faits ont été commis dans le cadre de sa fonction de maire, statut qui a favorisé son passage à l'acte puisque les deux femmes qui l'ont accusé de viols sont d'anciennes salariées de la mairie. Les deux procès tenus aux Assises ont permis de comprendre le climat qui règne à Draveil sous l'ère TRON, entre les passages à l'acte, les abus de pouvoir assumés, le déni permanent et les pressions sur les témoins.

Aux termes des dispositions de l'article L.2122-16 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire, après avoir été entendu ou invité à fournir des explications écrites sur les faits qui lui sont reprochés, peut être révoqué par décret motivé pris en Conseil des ministres. La gravité des faits dont M. Georges TRON s'est rendu coupable et la gravité des faits qui lui sont encore reprochés (il est à ce jour mis en examen pour délit de subornation de témoin), le privent indiscutablement de l'autorité morale nécessaire à l'exercice de ses fonctions, motif pour lequel la révocation s'impose.

A toutes fins utiles, rappelons qu'en pareil cas, il n'est nullement nécessaire que les faits reprochés aient donné lieu à une condamnation prononcée par les tribunaux de l'ordre judiciaire et *a fortiori* donc, que la décision judiciaire soit définitive. En effet, la jurisprudence constante affirme l'indépendance entre la sanction disciplinaire et la décision de l'autorité judiciaire. Par suite, la circonstance que M. Georges TRON se soit pourvu en Cassation n'a strictement aucune incidence sur la compétence disciplinaire tirée de l'article L.2122-16 du CGCT.

Le Conseil communautaire délibère et affirme :

- son soutien aux victimes
- son attachement aux droits des femmes

- sa volonté de voir révoquée en Conseil des ministres une personne qui ne dispose plus des qualités morales pour diriger sa ville et être vice-président de notre Communauté d'agglomération.

**M. PRIVAT.**- Nombre d'élus ici, qui représentent les villes, ont manifesté à Georges TRON, ne serait-ce qu'au titre de la présomption d'innocence dont il bénéficie, des messages de soutien et d'amitié.

Dans le cadre des élections qui approchent, des gens qui vont à la défaite essaient d'exister. Suite à la dernière décision de justice qui infirme toutes celles prises en sa faveur ces dix dernières années, Georges TRON s'est pourvu en Cassation. Vous avez interpellé le gouvernement, il a répondu. Vous avez interpellé le préfet, il a répondu. Aujourd'hui, vous ne pouvez faire que ce que vous voulez et dire ce que vous voulez. Nous vous laissons perdre votre temps et faire votre numéro qui ne nous impressionne pas. Merci.

**M. le PRÉSIDENT.**- Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir sur le sujet ? (*Non.*)

Dans ce cas, je vous propose le rejet de cette motion, mais après vous avoir indiqué cette position et les raisons qui nous amènent à vous proposer le rejet. Vous intervenez sur plusieurs sujets, à la fois sur des questions morales, politiques et juridiques. A titre personnel, je pense avoir eu, tout au long de ma vie politique, un certain nombre de positions qui étaient plutôt orthogonales avec celles de Georges TRON. C'est de notoriété publique et je ne vais pas me dédire par rapport à cela.

Il me semble que chacun est libre, au sein du Conseil Communautaire, de prendre une position par rapport à ce que la décision de justice évoque pour lui mais, à titre personnel, j'ai indiqué ce que j'en pensais au lendemain de sa condamnation au mois de février.

D'ailleurs, en application de la loi, je pense l'avoir déjà indiqué, M. TRON, depuis sa condamnation, n'a ni délégation ni indemnités au Conseil Communautaire et c'est le cas d'ailleurs, je le précise, dans l'instance que je préside au Conseil départemental. Il n'a ni indemnités, ni délégation.

*(Les élus de Draveil quittent la séance.)*

Vous remarquerez, et je crois que cette soirée en a encore été le témoignage, que le fonctionnement de notre Institution n'est en rien altéré par la condamnation de M. Georges TRON. Il se trouve que dans notre pays, il y a des principes constitutionnels qui sont ceux de la présomption d'innocence et qui sont ceux également de la séparation des pouvoirs.

Le juge avait la capacité au mois de février dernier d'assortir la condamnation prononcée à l'encontre de M. Georges TRON d'une inéligibilité qui aurait conduit à son retrait automatique, un arrêté du préfet lui retirant les mandats qu'il exerçait. Cela n'a pas été le choix fait par le juge. Vous le dites vous-même, il ne reste juridiquement plus qu'une solution, celle du Conseil des ministres et de la capacité que ce dernier a à révoquer un maire. Vous n'êtes pas sans savoir qu'un parlementaire, en l'espèce une sénatrice, a posé la question au Garde des Sceaux et celui-ci a répondu par la négative à cette question.

Nous partageons évidemment le souci que vous abordez de soutien aux victimes, quelles qu'elles soient ; nous partageons évidemment l'idée que les droits des femmes soient défendus ici, comme ailleurs. En revanche, il n'est pas du rôle de notre collectivité de se prononcer et de demander quelque chose sur lequel le gouvernement a déjà eu une expression publique.

On peut avoir chacun nos positions, je crois que le rôle des élus, en tout état de cause, quelle que soit leur opinion, est de respecter les lois qui existent dans notre pays. On peut contester ces lois, il y a des parlementaires qui sont là pour les faire évoluer, pour les faire voter, mais on doit les respecter et c'est le sens de la position qui a toujours été celle de l'exécutif communautaire.

Par conséquent, je vous propose, si vous le souhaitez, de soumettre aux voix votre motion à moins que vous ne la retiriez.

**M. GUIGNARD.**- On ne la retire pas.

**M. le PRÉSIDENT.**- D'accord. Je vais la soumettre aux voix et avant cela, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le sujet ?

**M. SELLAMI.**- Votre propos était très clair sur les raisons qui vous poussent à rejeter cette motion. Peut-être serait-il envisageable que cette motion soit mise aux voix en clause de conscience pour chacun des membres de cette assemblée ? M. TRON étant membre de cette assemblée, il s'agit donc d'un positionnement par rapport à l'un de nos membres.

**M. le PRÉSIDENT.**- Chacun se prononce en tant qu' élu, j'imagine.

**M. SELLAMI.**- Je voulais dire en conscience et sans consigne de vote comme habituellement.

**M. le PRÉSIDENT.**- Au sein de cette assemblée, chacun s'exprime à chaque fois en conscience. Il y a des logiques majorité ou opposition, mais chacun s'exprime en conscience. Pour tout vous dire, les élus et les membres de l'exécutif, les maires ont pris connaissance de la motion juste avant l'ouverture du Conseil Communautaire. Il n'y a aucune consigne qui puisse être donnée sur un sujet comme celui-ci et je vous le redis, je veux partager un certain nombre de choses que vous évoquez, vous connaissez le combat politique qui est le mien.

En revanche, en tant qu' élu local - et je ne reste qu' élu local - j'ai une petite part de la République en moi et je considère que, au-delà des considérations morales que vous avez évoquées dans cette motion, il y a des considérations d'ordre juridique qui m'amènent à vous proposer le rejet. J'espérais potentiellement que vous puissiez retirer cette motion dans la mesure où je pense que vous alimentez, et sans doute de façon inconsciente, sans malveillance, les adversaires que nous avons en commun sur ce sujet. C'est un point de vue personnel.

**M. SELLAMI.**- Peut-être que la modalité du vote à bulletin secret permettrait à chacun de s'exprimer en conscience, comme je le propose.

**M. le PRÉSIDENT.**- Au contraire, je crois que l'expression publique permet à chacun d'exprimer les choses. Mais je ne sais pas si le règlement intérieur précise quelque chose sur le sujet.

Je pense qu'il n'y a aucune difficulté pour assumer publiquement des positions.

Vous demandez donc le vote à bulletin secret ?

**M. GUIGNARD.**- J'ai déposé la motion moi-même, je demande donc le vote à bulletin secret.

**M. le PRÉSIDENT.**- D'accord. Il faut regarder dans le règlement, que j'avoue ne pas avoir en tête.

Après vérification du règlement, il faut qu'un tiers des membres le demande.

**Mme COTTE.**- Je pense que le vote à bulletin secret est judicieux quand on vote sur une personne.

**M. le PRÉSIDENT.**- D'accord. Qui souhaite un vote à bulletin secret ?

*(M. ALLOUCH, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, Mme COTTE, M. GUIGNARD, Mme PELLON, M. SELLAMI.)*

**M. le PRÉSIDENT.**- Le tiers n'étant pas atteint, je vous propose un vote à main levée.

**Il est procédé au vote à main levée sur la motion qui est rejetée par 39 voix contre et 6 voix pour : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, Mme COTTE, M. GUIGNARD, Mme PELLON, M. SELLAMI.**

**M. le PRÉSIDENT.**- La motion est rejetée.

Je vous remercie d'avoir contenu le débat dans des termes qui, me semble-t-il, ont été raisonnables sur un sujet qui est évidemment délicat, mais que nous affrontons collectivement et, encore une fois, sans préjudice pour le fonctionnement de nos collectivités.

L'ordre du jour est épuisé. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

Je vous donne rendez-vous au prochain Conseil Communautaire qui se tiendra le 8 juillet. Merci.

*(La séance est levée à 22 h 32.)*

Le.....

**Le secrétaire de séance**

*Madame Christine GARNIER*